LA LIBERTÉ

50¢

Volume 75 no 36 Saint-Boniface, du 2 décembre au 8 décembre 1988

SOMMAIRE

❑ **Bilinguisme**
• Saint-Pierre-Jolys a fait le premier pas. Les autres municipalités vont-elles suivre ses traces? **Page 5**

❑ **Humour**
• Le chef Daniel Tougas nous sert son plat du mois: la gastronomie franco-manitobaine. **Page 21.**

❑ **Médias-tics**
• Gare aux photos dans les journaux! **Page 12.**

❑ **Culturel**
• La revue des activités culturelles présentes et à venir. **Pages 13 à 15.**

• La citation de la semaine

«Noël, ce n'est pas juste regarder».

En exclusivité, la Mère Noël (alias Janine Tougas) nous offre une petite visite de la crêche pas comme les autres qui sera bientôt intallée au CCFM. **Page 13.**

❑ **Santé**



• Le service de conseiller de Gilles Beaudry frôle le surmenage. **Page 2.**

❑ **Quiz**
• De quoi est mort Napoléon? **Page 27.**



photo: Laurent Gimenez

Andrea Black devant son alma mater d'élection. «Je suis perfectionniste. Je n'accepte pas l'idée qu'il y a encore des sujets où j'ai un peu de mal à m'exprimer en français».

L'aventure de l'immersion

On entend souvent dire que les jeunes anglophones qui effectuent des études en immersion ne le font que «pour la job». Le témoignage d'Andrea Black prouve que ce n'est pas toujours le cas.

Pourquoi cette jeune Winnipégoise de 21 ans, issue d'une famille anglophone, a-t-elle choisi de faire ses études supérieures en français au Collège universitaire de Saint-Boniface? «Par défi, pour mon avenir professionnel, et aussi par amour du français», répond-t-elle.

Dans notre troisième volet sur la normalisation de l'éducation française au Manitoba, nous avons choisi de donner la parole aux étudiants et aux parents de l'immersion. En constatant que leurs préoccupations, leurs besoins et leurs intérêts sont souvent semblables à ceux des francophones.

Laurent GIMENEZ

C'est à lire en page 7.

Le rendez-vous des émotions

Il n'y a pas de doute. Les sports, ça inspire toute une foule de personnes. On y participe, on en jase, on en discute. Ça ne se prête pas à l'indifférence.

La Coupe Grey à Winnipeg, ça fait danser les gens dans la rue. Alain Boucher, Ronald Gosselin et Normand Gousseau racontent pourquoi *(page 19).*

Ça fait ressortir notre sens inné de la justice. Guy Lafleur a volé les manchettes qui appartiennent, de droit, à Marcel Dionne, maintient André Brin, notre chroniqueur de la LNH *(page 17).*

Ça oblige parfois une personne à prendre une décision difficile. Paul Phaneuf de Sainte-Agathe explique pourquoi il porte le gilet de Niverville dans la ligue Hanover-Taché *(page 17).*

L.C.



photo: Bernard Bocquel

Miss Courage

Muriel Robidoux de Saint-Pierre-Jolys n'a pas froid aux yeux. La preuve: elle a tenté de conquérir le titre de Miss Canada malgré l'adversité.

Voir page 6.



photo: Lucien Chaput

Noël descend sur le Centre culturel

La Mère Noël a reçu un joli coup de main des menuisiers et menuisières de Saint-Boniface pour le déménagement de son village du Pôle Nord au Centre culturel franco-manitobain. Voir page 13.

Le thérapeute veut éviter la crise financière

Gilles Beaudry et son Service de Conseiller, victimes de leurs succès



Bernard BOCQUEL

Gilles Beaudry est - si l'on ose dire - victime du succès du Service de Conseiller qu'il a fondé en 1979 avec l'aide des Clercs de Saint-Viateur.

«C'est qu'il y a un changement dans notre clientèle. Nous recevons de plus en plus de monde qui peuvent de moins en moins payer», résume le responsable de cette corporation à but non lucratif, autonome depuis 1982.

Pour l'instant, Gilles Beaudry n'a pas encore refusé du counselling ou de la thérapie à des personnes, couples ou familles qui vivent une crise. «On voudrait autant que possible ne pas en arriver là. Mais nous devons faire preuve de réalisme».

Ainsi, Gilles Beaudry sait qu'il va devoir mieux rémunérer certains employés *(4 thérapeutes à temps plein; 5 à temps partiel et 3 employés de soutien)*, qui n'auraient aucun problème à se trouver un emploi ailleurs.

«Le personnel est très qualifié. Les conseillers acceptent de travailler à des salaires moindres car ils aiment l'ambiance du milieu de travail, les possibilités de créativité, la formation qu'ils reçoivent.»

Entre 30 et 45 ans

Il faut préciser que les méthodes thérapeutiques utilisées par Gilles Beaudry et son équipe sont très différentes du mainstream, qui met l'accent sur les thérapies dites rationnelles. Le Service de Conseiller suit l'approche expériencielle *(qui privilégie le vécu)* et corporelle *(ateliers d'abandon corporel)*.

Actuellement, les conseillers travaillent avec 139 personnes. Pendant l'année, ils peuvent ainsi donner des sessions à quelques 350 personnes. Le Service de Conseiller est fréquenté par une majorité de femmes, les clients ont en moyenne entre 30 et 45 ans. Les francophones représentent entre 60 et 70 % de la clientèle.

Présentement, la clientèle est surtout composée d'individus *(plutôt que de couples)*. Et la majorité d'entre eux sont en thérapie, c'est-à-dire qu'ils sont amenés à aller au 261, rue Des Meurons, sur une base régulière pendant 2 ou 3 ans.

«Ça prend du temps, de la patience. Mais nous obtenons des résultats. Je sais que le taux de succès n'est pas facile à évaluer, mais j'estime qu'il se situe entre 80 et 90%», précise Gilles Beaudry.

Maintenant que la réputation du Service de Conseiller est faite, il ne reste plus qu'à assurer une stabilité financière à la hauteur de l'institution. Et Gilles Beaudry est bien décidé à prendre le taureau par les cornes.

«On est tanné de courir après du financement. Ça prend trop d'énergie. Alors on a engagé une personne chargée de trouver des fonds. Et puis il va falloir établir des tarifs plus réels pour les sessions, qui nous coûtent 55$ de l'heure. Nous demandons 15$ minimum. D'ici trois mois, on devrait être en mesure d'établir un minimum plus réaliste».



photo: Bernard Bocquel

Gilles Beaudry, responsable du seul centre de counselling professionnel et bilingue à Winnipeg. «Il faut comprendre que ce n'est pas négatif de venir au Service de Conseiller. On n'est pas pour autant quelqu'un d'anormal si on vit une situation de stress difficile. Nous cherchons à aider les gens à se prendre en main.»

Aide les adultes, et tu aideras les jeunes

Gilles Beaudry, Clerc de Saint-Viateur, a mis sur pied le Service de Conseiller à Saint-Boniface comme une façon d'exercer sa pastorale.

Ce centre de counselling et thérapie pour personnes en crise tient à faire une place aux gens qui trouvent que la foi est importante et qui ont besoin de sentir que leurs valeurs sont respectées, indique son fondateur.

«J'ai le souci des personnes. J'étais professeur et je réalisais que des parents avaient de la difficulté à élever leurs jeunes. Alors j'ai pensé qu'une manière d'aider les jeunes, c'était de travailler avec les adultes».

«J'ai remarqué que les gens qui passent par le Service de Conseiller deviennent de meilleurs parents».

Le prix du Québec

Brian Mulroney l'a répété maintes fois durant la campagne électorale: la cause de ma vie, c'est de bâtir un pays. Une profession de foi qui faisait écho à John Turner, dont la cause avouée était le torpillage du traité de libre-échange.

Le premier ministre a gagné la première manche le 21 novembre: convaincre assez de Canadiennes et de Canadiens que l'avenir du pays n'est pas menacé par un plus grand rapprochement économique avec les Américains.

Mais il savait que sa vision du Canada de demain passait aussi par la ratification de l'entente constitutionnelle du lac Meech. C'est sans doute pourquoi, dans son discours de la victoire, il a placé les droits des minorités au sommet de sa liste des priorités. Une sorte d'appel du pied au premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui s'oppose à l'accord constitutionnel parce que les droits des Acadiens ne sont pas assez protégés.

Brian Mulroney ne pouvait pas prévoir la palinodie de Gary Doer, qui s'est empressé de prendre le premier prétexte venu pour annoncer haut et fort que le NPD manitobain voterait contre la Loi constitutionnelle de 1987. Puisque les libéraux de Sharon Carstairs veulent à tout prix torpiller l'accord du lac Meech, voilà qui semble assurer, sur l'échiquier politique présent, la mort de l'entente.

Le premier ministre veut passer à l'histoire comme un bâtisseur de pays. La conjoncture politique actuelle va permettre de tester sévèrement ses capacités en la matière.

ÉDITORIAL

Le P'tit gars de Baie Comeau, l'Anglo-Québécois qui doit bien savoir ce que signifie l'état de minorité, pourra difficilement faire l'économie d'efforts explicatifs pour faire comprendre aux Canadiens la nature du Québec.

Un Québec qui devrait aller aux urnes pour une élection provinciale d'ici quelque six mois. Avec un Jacques Parizeau à la tête d'un Parti québécois qui vient de décider d'appeler à nouveau un chat un chat, en affichant ouvertement l'objectif de l'indépendance pour le Québec.

Souhaitons cependant que les pro-lac Meech évitent d'agiter l'épouvantail du séparatisme pour forcer le Manitoba et le Nouveau-Brunswick à ratifier l'accord constitutionnel. Bâtir un pays sur la force de menaces et autres chantages serait le signe flagrant d'un manque de maturité.

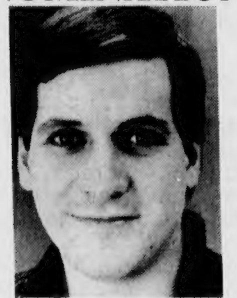
Juin 1990 est la date limite pour la ratification par toutes les provinces du lac Meech. Cela donne encore du temps en masse à Brian Mulroney pour donner des garanties aux anti-lac Meech que cette entente n'est pas la panacée aux problèmes, mais bien un point de départ pour bâtir ce pays qui donnera une place digne à toutes les minorités: les Canadiens français du Manitoba chez eux, les Anglo-Québécois au Québec, l'Ouest dans la Fédération, les Amérindiens au Canada, sans oublier toutes les minorités visibles.

Bernard BOCQUEL

CAYOUCHE



NOMINATION



M. Guy Noël

M. Paul Baril, président de la Société des Communications du Manitoba Inc. est heureux d'annoncer la nomination de **M. Guy Noël** au poste de coordonnateur.

M. Noël, originaire de Ste-Geneviève, au Manitoba, est détenteur d'un diplôme en agriculture de l'Université du Manitoba. Il fut et il demeure très actif dans la troupe de danse «Les Danseurs de la Rivière-Rouge», d'abord, à titre de président, de 1985 à 1987, et également à titre de membre de la troupe de spectacles. Il était, au moment de sa nomination, employé de la Manitoba Pool Elevators.

La Société des Communications du Manitoba, incorporée en avril 1987, a pour but (entre autres):

- de promouvoir le développement des moyens de communications auprès des institutions, des organismes et des citoyens(nes) francophones du Manitoba;
- favoriser l'accessibilité des citoyens(nes) francophones du Manitoba aux contenus et aux moyens de communication.

Le Manitoba de *A* à *Z*

❑ **Elie**
• L'immersion menace l'anglais. **Page 9**

❑ **Manitoba**
• Festival du Voyageur: appel aux barbus. **Page 19.**
• Un concours pour les amateurs de lecture. **Page 16**
• Le gouvernement nomme des Franco-Manitobains. **Page 21**

❑ **Ritchot**
• Un projet pour aider les familles. **Page 12**

❑ **Saint-Adolphe**
• Quatre nouveaux appartements. **Page 6**

❑ **Saint-Boniface**
• Une société privée pour le développement du vieux Saint-Boniface. **Page 9.**
• Le Centre des aîné(e)s a fermé ses portes. **Page 27.**

❑ **Saint-Jean**
• La Caisse populaire profite. **Page 23.**

❑ **Saint-Jean**
• Un «funspiel» pour le curling. **Page 22.**

❑ **Winnipeg**
• Le musée des enfants à l'heure de l'espace. **Page 4**



photo: Laurent Gimenez

Pour Paul Saurette comme pour beaucoup d'autres résidants de Letellier, l'école Inverness, c'est le coeur du Village. ***Voir page 11.***

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

APF Association de la presse francophone hors Québec

1984-1985-1986-1987

Heures du bureau: 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) 237-4823.

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 21,00$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.



Annette

C'est avec une grande tristesse que l'équipe de La Liberté a accueilli le décès d'Annette Dufault, survenu le 24 novembre à l'Hôpital général de Vancouver.

Annette occupait le poste de secrétaire-relationniste au journal lorsqu'elle a appris qu'elle allait devoir livrer une nouvelle bataille contre le cancer.

Annette a tenu à travailler jusqu'à la dernière minute, jusqu'à son entrée à l'hôpital pour suivre des traitements qu'elle savait douloureux.

Elle nous a quittés avec un sourire. Elle nous a laissé le souvenir d'une personne pleine de courage et de gentillesse.

L'équipe de La Liberté veut transmettre ses plus vives condoléances à la famille d'Annette.

Nous garderons d'elle un souvenir ému.

La Liberté

M. Chaput, amnésique?

M. le rédacteur,

Dans son éditorial paru dans La Liberté du 25 novembre au 1er décembre, M. Chaput nous suggère que M. Duhamel devrait s'efforcer de copier la conduite de M. Léo Duguay, de ne pas parler si fort, moins souvent et d'apprendre à écouter!

Ce qui semble être la plus grande faute de tous les gens que nous élisons pour nous représenter au Parlement, c'est qu'ils deviennent représentant de leur parti politique et non de nos inquiétudes. Si M. Duguay s'était rappelé, pendant l'injustice du CF18, que son premier devoir était envers ses électeurs, plutôt que de faire toutes sortes d'excuses pour protéger le parti conservateur, jusqu'à nous traiter de plaignards et de «braillards», il serait raisonnable de croire qu'il aurait mieux réussi le 21 novembre.

À cette occasion, M. Duguay aurait mieux fait d'écouter les plaintes légitimes de ses électeurs et d'appuyer leurs efforts dans le but d'obtenir un semblant de justice pour la province.

Je ne connais ni M. Duguay ni M. Duhamel, mais, je dirais: quelques recommandations au présent député, ce serait celles-ci: «N'oubliez pas qui vous a élu à cette position et tant que nous avons un semblant de démocratie, ceux qui vous ont élu peuvent aussi aisément vous congédier.»

Si vous êtes bon garçon, votre parti finance partiellement vos frais de campagne, mais ça coûte cher d'acheter une majorité parlementaire, comme vous pouvez le constater dans cette dernière élection. Il faut que les grosses entreprises comptent plusieurs «bénéfices» pour débourser de tels montants. Il est préférable de garder la confiance de ceux que vous représentez. C'est beaucoup moins coûteux.

Paul Gauthier
Lorette
le 16 novembre

Lettre ouverte à Monique Leyrac

Ton spectacle, une belle saloperie. Didactique, et pas du tout divertissant. Un appel à l'intelligence m'a-t-on dit. Pour saisir la ressemblance de la période d'aujourd'hui et celle d'avant guerre.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est la pauvreté intérieure, la hargne et le mépris qui font aussi les guerres.

Un spectacle qui te sors des tripes et qui, par analogie, me fais vomir.

Jeannine Côté
Néo-manitobaine
le 27 novembre 1988

La vérité sur la Poche aux lièvres

M. le rédacteur,

J'aimerais répondre à la personne qui a donné la définition de Ste-Geneviève, communément appelé la «Poche aux lièvres» parue dans La Liberté au commencement du mois de novembre.

Oui si ce village a été surnommé ainsi c'est que dans les années 20-30 la vie était dure pour la plupart du monde. Et comme ce petit coin de la Province était bien boisé, il y avait des lièvres en abondance. C'est un gibier bien bon à manger quand il est bien assaisonné.

Certains villages environnants venaient en faire la chasse tellement en grande quantité qu'il remplissaient des poches à grain, car eux aussi profitaient de cette viande.

Alors quand la provision diminuait on disait: «Allons à la poche», d'où ça a fini par être la «Poche aux lièvres». Belle reconnaissance après avoir manger notre bonne petite viande, il nous appelaient les gens de la «Poche aux lièvres». Ils le disaient avec un air narquois et nous n'aimions pas bien ça, surtout nous les jeunes. Voilà.

Une ancienne de Ste-Geneviève
Gertrude Duhamel Rozière
Saint-Boniface
le 26 novembre 1988

VITE LU VITE SU

Winnipeg

Le bras spatial au musée des enfants

Une réplique grandeur nature du fameux bras spatial canadien (le Canadarm) sera exposée au Manitoba Children's Museum du 7 décembre au 28 février.

Le prix régulier pour cette exposition est de 1,75$ par enfant et 2,50$ par adulte. Les membres ne paient pas.

Par ailleurs, notons que l'activité prévue pour le samedi 10 et dimanche 11 décembre est intitulée «Décorons avec de la pâte».Il s'agit évidemment de décorations pour l'arbre de Noël.

Rappelons que le Children's Museum offre une programmation en français. La responsable est Rolande Wolensky et peut être contactée au 957-0005. Le musée est généralement fermé les lundis, sauf les 19 et 26 décembre et le 1er janvier.

B.B.

Après Saint-Pierre, Ritchot, Taché, Sainte-Anne, Lourdes, La Broquerie?

Le bilinguisme va-t-il faire tache d'huile?

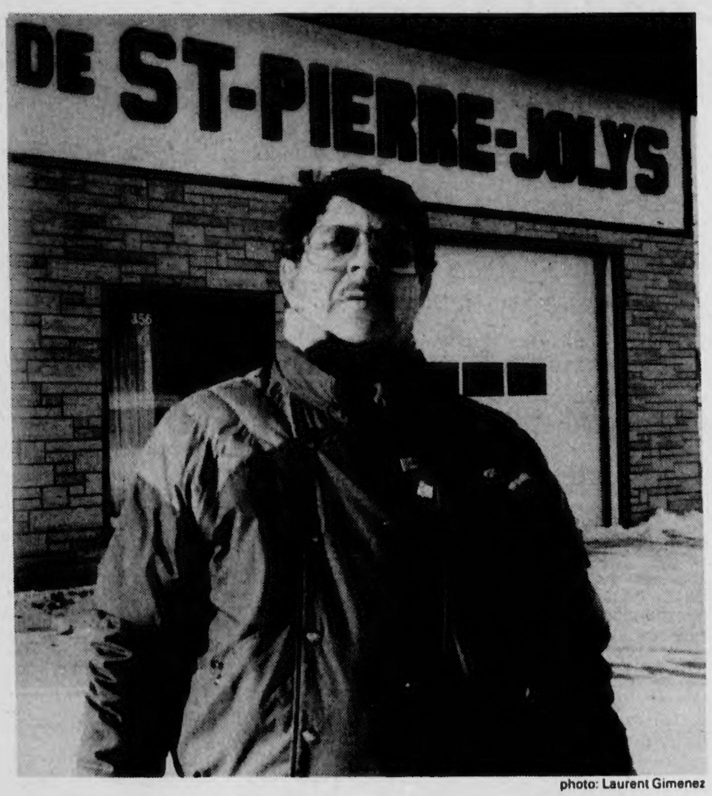


photo: Laurent Gimenez

Gérald Fontaine, maire de Saint-Pierre-Jolys. «C'est difficile d'évaluer le coût notre politique linguistique. Mais en tout cas, ça ne représente pas une dépense énorme. Et puis ce sont des mesures progressives, que l'on peut facilement budgéter».

Saint-Pierre-Jolys, le premier village du Manitoba a s'être doté d'une politique linguistique, risque fort de faire des émules dans les mois qui viennent.

Le 23 novembre, grâce à un vote unanime des conseillers municipaux, Saint-Pierre Jolys est devenu le premier village officiellement bilingue du Manitoba. Ceci grâce à l'adoption d'une politique et d'un plan d'action sur le bilinguisme, concoctés par Maurice Gauthier.

Grosso modo, ces documents comprennent les résolutions suivantes:

• Les employés municipaux doivent répondre aux appels téléphoniques dans les deux langues et répondre au courrier des particuliers dans la langue demandée;

• Toutes les enseignes publiques *(les noms de rues par exemple)* et les panneaux de signalisation routière seront «bilinguisés» au fur et à mesure qu'ils seront remplacés;

photo: Lucien Chaput

«Dans le meilleur des cas, un service de traduction pour les municipalités pourrait être mis en place à l'automne 1989, indique Maurice Gauthier. L'idéal serait que l'accès soit gratuit pour les municipalités, les seules dépenses étant pour l'équipement informatique».

• Les documents d'information à caractère non technique et non juridique et destiné au public seront publiés dans les deux langues *(exemple: les affiches publiées par le conseil du village).*

Deux remarques s'imposent.

Première remarque.

D'abord, comme l'indique le maire de Saint-Pierre-Jolys, Gérald Fontaine, «dans les faits, le village offre déjà ces services en français. La différence, c'est qu'ils sont maintenant contenus dans une politique écrite».

Paradoxalement, la nouvelle politique linguistique risque surtout, dans un premier temps, d'augmenter l'affichage en anglais dans le village. En effet, à l'heure actuelle, les noms des rues sont inscrits en français seulement. Les nouveaux panneaux qui remplaceront progressivement les anciens seront au contraire bilingues *(«rue Joubert Street» au lieu de «rue Joubert»).*

Deuxième remarque.

À la demande des conseillers de Saint-Pierre-Jolys, Maurice Gauthier a pris soin de faire une exception pour «les documents à caractère technique ou juridique», comme les procès-verbaux et les arrêtés municipaux, «et ce jusqu'à ce qu'un service d'appui soit disponible à la municipalité».

En clair, les employés n'auront aucune obligation de traduire ces documents en français tant qu'un système de traduction par ordinateur ne sera pas mis au point. Quand et à quel coût cela pourrait-il être fait? Maurice Gauthier précise que le gouvernement fédéral a déjà fait part de son intention d'aider financièrement la francisation des municipalité *(dans ces cas-là, le fédéral assume généralement 50% des coûts).*

Maurice Gauthier ajoute qu'une rencontre est prévue le 8 décembre entre le ministre provincial des Affaires municipales, Glen Cummings, et le comité des élus municipaux de langue française. La rencontre pourrait donner le feu vert à une entente fédérale/provinciale sur le financement du bilinguisme dans les municipalités.

En attendant, Maurice Gauthier rappelle qu'il a déjà rédigé une politique linguistique pour la municipalité de Ritchot (qui doit l'examiner bientôt) et qu'il en prépare d'autres pour les municipalités de La Broquerie, Sainte-Anne, Taché, et pour les villages de Notre-Dame-de-Lourdes et de La Broquerie.

«J'ai confiance que tôt ou tard, chacune de ces municipalités adoptera une politique de bilinguisme, affirme Maurice Gauthier. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est le contenu qu'on trouvera dans ces politiques».

Laurent GIMENEZ



photo: Bernard Bocquel

Pour sa participation au concours Miss Canada, Miriel Robidoux a obtenu le support inconditionnel de sa mère.

Miriel Robidoux a joué de malchance à Toronto pour le concours Miss Canada

Une expérience de vie inoubliable

«Au commencement, j'ai fais ma demande juste pour le fun, je n'y pensais pas 2 fois,... et je me suis surprise!». C'est comme ça que Miriel Ribidoux résume la manière dont elle est devenue Miss Eastern Manitoba.

La native de Saint-Pierre s'est présentée pour ce concours au mois de septembre dernier. Elle était une de 9 candidates.

«En envoyant ma demande, je me disais que ça serait une expérience inoubliable. Je ne l'avais dit à personne», note la couronnée.

Les mythes qui entourent souvent ce genre de compétition peuvent être mis de côté en parlant avec Miriel. C'est une jeune femme avec beaucoup d'ambition et qui n'a pas peur de prendre des risques.

C'est avec ces qualités et une attitude positive qu'elle a obtenu son titre et la chance de représenter la région Est de Manitoba au concours de Miss Canada à la fin octobre.



Claudine ZAMPRELLI

«Pour ce concours, les juges recherchaient des personnes intelligentes, articulées et capables de bien communiquer avec d'autres», souligne l'étudiante qui a complété une première année à l'Université du Manitoba.

Miriel assure que ce n'est pas la beauté seule qui peut garantir une victoire.

Ce n'est certes pas avec la chance seule qu'elle s'est rendue à Toronto. Il y a eu des obstacles physiques à surmonter. Seulement quelques jours avant son départ, un accident d'auto, qui aurait facilement pu être fatal, l'a laissée avec seulement des égratignures mineures et des pertes de mémoire.

Avec le support moral de sa famille et de ses amies, cet événement douloureux n'a pas mis fin à son départ vers l'Est.

«Je suis allée à Toronto avec la même attitude qu'auparavant. Mais cette fois-ci je me comptais chanceuse d'être vivante!». Mais un malheur n'arrive jamais seul. En effet, comble de malheur, 2 jours avant la soirée finale, une planche est tombée sur son pied. Résultat: un orteil cassé.

Malgré tout, elle est quand même restée optimiste jusqu'au bout.

«J'ai quand même pu rencontrer plusieurs personnes intéressantes et apprendre beaucoup. C'était parfois un test de patience. Je ne regrette aucunement cette expérience.»

Une expérience qu'elle pourra mettre à profit durant les prochains mois. Car son son titre de Miss Eastern Manitoba demande qu'elle soit ambassadrice du tourisme du Manitoba-Est. «Et c'est maintenant, affirme-t-elle, que mon travail commence vraiment.»

VITE LU VITE SU

Saint-Adolphe

Quatre nouveaux

Un nouveau bloc-appartements de 4 unités sera sans doute bientôt construit à Saint-Adolphe, à l'angle de la route 200 et de la rue Lagassé.

Le projet du propriétaire du terrain, Ernie Neufeld, semblait quelque peu en péril à ses début à cause de l'opposition d'un voisin, Carl Kuzenka, qui affirmait que le bloc-appartements risquait de dévaluer sa propriété.

La normalisation de l'éducation française

Une anglophone bilingue au Collège de Saint-Boniface

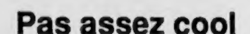
L'emploi n'est pas tout

Andrea Black a été l'une des toutes premières étudiantes issues de l'immersion à poursuivre des études supérieures en français au Collège universitaire de Saint-Boniface. «Mes motivations, c'est bien plus que de trouver plus facilement un emploi», explique-t-elle.

Avec un sourire aux lèvres et ctoute petite pointe d'accent anglais qui témoigne de la volonté de maîtriser la langue, Andrea Black évoque sa première année en éducation au CUSB. C'était en 1985, et pour la première fois, quatre étudiant(e)s issu(e)s de l'immersion faisaient leur entrée dans l'alma mater francophone de l'Ouest.

«C'était très difficile d'entrer en relation avec des étudiants francophones, explique-t-elle. J'étais timide, réservée, je n'osais pas parler aux autres parce que je n'avais pas confiance dans mon français. Je n'avais pas de difficulté pour comprendre les professeurs, mais chez les étudiants, il y avait parfois des locutions qui m'échappaient».

Cette sensation d'isolement, la jeune winnipégoise de 21 ans l'avait déjà ressentie lorsque, après sa 6e année à l'école anglaise Montrose, elle avait décidé, comme sa soeur aînée avant elle, de poursuivre désormais ses études en immersion.



Pas assez cool

«C'était à River Heights, une école à double voie, raconte-t-elle. Il y avait très peu de contacts entre le groupe d'immersion et les étudiants du programme anglais. Nous étions de notre côté, eux du leur. Les autres avaient une attitude un peu négative à notre égard. Ils trouvaient qu'on n'était pas assez «cool» parce qu'on ne s'intéressait pas au sport, par exemple».

«D'un autre côté, on n'avait absolument aucun contact avec des francophones. Je n'avais jamais rencontré de francophones et je ne savais même pas vraiment qu'il y en avait à Winnipeg. Le français restait limité à la salle de classe. Après l'école, la vie reprenait en anglais».

C'est seulement à partir de la 10e année qu'Andrea Black a chercher à rencontrer des francophones et à pratiquer le français. Malheureusement, ajoute-t-elle, «les occasions manquaient». Son «entrée en francophonie» a donc véritablement commencé avec les études au CUSB.

«A présent, je ne sens plus vraiment de différence entre moi et les autres étudiants du Collège, affirme-t-elle. Quand je m'assois avec des amis pour jaser et prendre un café, je ne me sens pas différente».

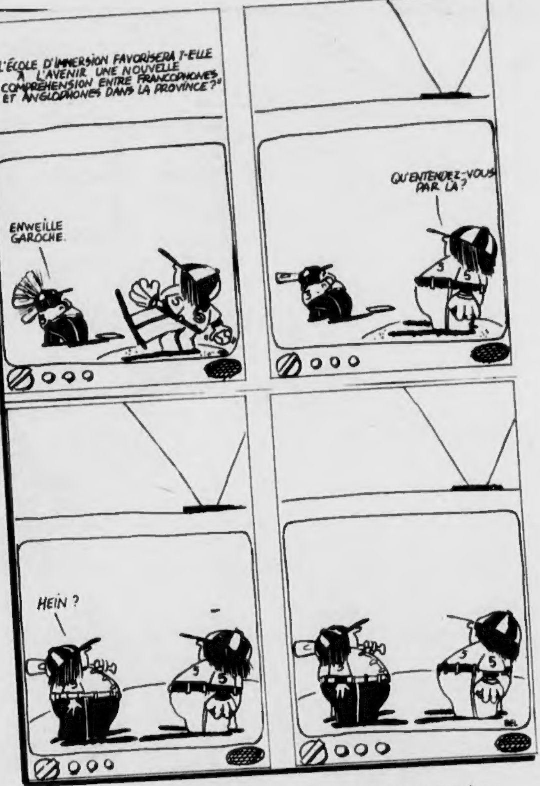
«Il y a quand même des choses qui m'exclueront toujours de la communauté francophone. Je me souviens, la première année au Collège, quand le professeur prononçait mon nom au moment de l'appel, tout le monde se retournait. J'étais l'anglophone. Et puis les professeurs connaissent souvent la famille de leurs étudiants. Avec moi, ça n'est évidemment jamais le cas».

«Au début, faire des études en immersion, je voyais d'abord ça comme un défi. Après, j'ai pensé aussi à l'avantage pour le travail. Mais ma motivation, c'est aussi l'amour du français. Je veux pratiquer le français dans mon travail et dans ma vie personnelle. J'aimerais me marier avec un francophone et sentir que je fais un peu partie de la communauté, quand même».

Laurent GIMENEZ

photo: Laurent Gimenez

«Je comprends les besoins et les inquiétudes des francophones qui voudraient avoir leurs écoles bien à eux, et je les soutiens», affirme Andrea Black, étudiante en 3e année d'éducation au CUSB. «Au fond, les étudiants francophones et les étudiants d'immersion ont les mêmes besoins: des écoles avec une ambiance exclusivement française. Mais j'aimerais aussi qu'on ait plus de contacts».



L'immersion vue à travers la lentille humoristique de Daniel Tougas et Jean-François Beslile.

L'immersion à la merci de la bonne volonté des commissaires

«Notre seule force, c'est le nombre»

Pour la présidente de Canadian Parents for French, Laura Sevenhuysen, les anglophones de l'immersion et les francophones ont des besoins et des intérêts communs. Mais elle ne cache pas ses inquiétudes si les parents francophones obtiennent un jour le droit de contrôler eux-mêmes leurs écoles.

Canadian Parents for French (CPF) compte environ 600 membres au Manitoba, qui luttent pour le développement de l'immersion française dans la province. Il est frappant de constater à quel point leurs principaux problèmes sont semblables à ceux des étudiants franco-manitobains.

Les membres de CPF souhaiteraient par exemple qu'il y ait davantage d'écoles d'immersion, c'est-à-dire des établissements dans lesquels seul le programme d'immersion est offert. Actuellement, c'est le cas dans seulement 29 établissements sur 90. «Quand les deux programmes, immersion et anglais, sont sous le même toit, toutes les activités en dehors de la salle de classe se déroulent en anglais», explique Laura Sevenhuysen.

Dans beaucoup de ces écoles à double voie, la proportion de français en immersion est nettement en-dessous du chiffre idéal de 75%. C'est particulièrement vrai dans le rural où, faute d'un nombre suffisant d'élèves, les divisions scolaires répugnent parfois à embaucher des enseignants bilingues dans des matières comme la musique ou l'éducation physique.

Laura Sevenhuysen pense que le problème n'est pas seulement financier, mais aussi politique. «Dans bien des divisions scolaires, la communauté anglophone oppose une forte résistance à la progression de l'immersion», indique-t-elle.

«Or, notre existence dépend uniquement de la bonne volonté des divisions scolaires. Saint-Vital, par exemple, s'est lancée à fond dans l'immersion contre la volonté de sa population. Dans Assiniboine-South, les commissaires avaient d'abord suivi la voie des écoles d'immersion, puis, à la suite des élections scolaires, ils ont corrigé le tir pour revenir aux écoles à double voie».

«Pour nous, contrairement aux francophones, l'enseignement en français n'est pas un droit constitutionnel, mais un simple privilège que nous accordent les divisions scolaires. Notre seul moyen de pression, c'est le nombre. On est passé d'environ 2 000 étudiants il y a 10 ans à plus de 17 000 aujourd'hui. La progression est d'environ 15% par an».

«Nous sommes d'accord avec les buts des parents francophones qui mènent la bataille pour obtenir le contrôle sur leurs écoles, mais nous sommes aussi inquiets, poursuit Laura Sevenhuysen. Qu'arrivera-t-il, dans des petites communautés comme Sainte-Rose-du-Lac, aux jeunes issus de familles anglophones qui sont actuellement inscrits dans des écoles classées françaises?»

«Nous comprenons très bien que les parents francophones ne veuillent pas mélanger leur enfants avec des jeunes anglophones par crainte de l'acculturation. Mais il y a quand même des choses que l'on pourrait faire ensemble, comme partager des ressources pédagogiques, des professeurs, des bibliothèques».

Laurent GIMENEZ



photo Laurent Gimenez

Le CUSB reçoit chaque année la visite des secondaires français et immersion de la province (63 jeunes issus de l'immersion se sont inscrits au CUSB en 1987).

La semaine prochaine:

Si les juges disent oui

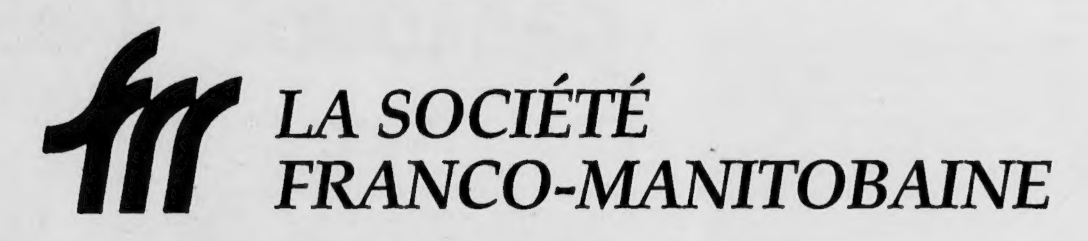
Si les juges de la Cour d'appel du Manitoba reconnaissent le droit des francophones à contrôler leurs écoles (les audiences reprennent le 13 décembre), le gouvernement manitobain sera bien obligé de négocier. Une division scolaire unique pour les francophones serait-elle financièrement viable? Quelles pourraient en être les conséquences pour l'ensemble du système d'éducation au Manitoba?

C'est à lire dans La Liberté la semaine prochaine.

LG

FÉLICITATIONS

aux nouveaux membres du Conseil d'administration de





M. Denis Clément, président
M. Paul Sherwood, 2e vice-président
M. Jean LeJeune, secrétaire-trésorier
M. Marc-Yvan Hébert, conseiller jeunesse
M.Taïb Soufi, conseiller
M. Ibrahima Diallo, conseiller
M. André Bazin, conseiller

Nouveau conseil d'administration

Merci! aux membres sortants du Conseil d'administration de la SFM:

Mme Lucille Blanchette, présidente sortante
M. Gilles Ferland, 2e vice-président
Mme Yolande Dupuis, secrétaire-trésorière
M. Paul Grenier, conseiller
Mme Joanne Lambert, conseillère
M. Marc Prescott, conseiller jeunesse

- au président de l'assemblée, M. Émile Péloquin
- au maître de cérémonie du Brunch des présidents, Me Jean-Louis Hébert
- au président du comité plénier, Me Michel Monnin
- à la présidente d'élection, Mme Raymonde Gagné
- à Mme Gisèle Marion pour avoir été maître de cérémonie de la soirée canadienne
- au photographe Hubert Pantel
- au technicien Paul Fournier

lauréats du Prix Riel:

Les Danseurs de la Rivière-Rouge pour leur travail à la réalisation du Pavillon canadien-français qui fête son 10e anniversaire. René Deleurme, éducateur franco-manitobain pour sa contribution à l'éducation française au Manitoba. Ronald Lavallée, romancier franco-manitobain pour son roman «Tchipayuk ou le chemin du loup».



N'oubliez pas
le Bonspiel provincial
de la Société franco-manitobaine
les 20 et 21 janvier à Saint-Jean-Baptiste.
Pour vous inscrire, s'il vous plaît appeler Lorraine Fredette au 233-4915, Agathe Lacroix au 878-3087, ou Estelle Sabourin au 785-3627
avant le samedi 14 janvier 1989

Si vous avez des commentaires sur la tenue de l'assemblée annuelle de 1988, s'il vous plaît nous les faire parvenir.

C.P. 145
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

La question du développement de Saint-Boniface

Une société privée pour exercer un contrôle

Une Société privée de développement devrait voir le jour à Saint-Boniface d'ici quelques mois. La décision a été arrêtée par la majorité des quelque 70 personnes présentes à l'assemblée annuelle de l'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface mardi 29 novembre.

C'est à la réunion annuelle de l'an dernier qu'un comité avait été chargé d'étudier les manières dont les résidants pourraient s'impliquer plus activement dans le développement du Vieux Saint-Boniface.

Le comité avançait deux choix: une société de développement à but non lucratif et une société de développement privée. Greg Selinger, le président de l'Association, explique que la solution de la société privée a été choisie parce qu'elle est «plus facile à démarrer».

C'est d'ici le printemps 89 qu'on saura qui pourra devenir actionnaire de cette société de développement privée et combien il en coûtera pour une part.

Une chose en tout cas est déjà très claire dans l'esprit des résidants, précise Greg Selinger:«Cette société privée sera indépendante de l'Association des résidants. Comme ça, l'Association pourra assurer son rôle de chien de garde en veillant que la société privée ne pousse pas des projets de développement contraires à l'intérêt communautaire. Bien entendu, ces personnes pourront avoir un retour raisonnable sur leur investissement».

Quelle densité?

«Je crois que la réussite d'une telle entreprise dépendra de la motivation des gens qui deviendront actionnaires. Je pense qu'il faut qu'ils fassent partie de la communauté et qu'ils veuillent renforcer ses bases culturelles».

L'assemblée a aussi décidé d'établir un sous-comité qui va se pencher sur deux questions précises:

-La densité de population du Vieux Saint-Boniface est-elle vraiment insuffisante pour appuyer les maisons d'affaires locales?

-Quel devrait être le bon mélange de population? En particulier la proportion familles-personnes âgées.

Quelques chiffres sont déjà disponibles: près de 60 % des résidants sont locataires, seulement 30% sont propriétaires. Entre 35 et 40% de la population a plus de 55 ans. *(La moyenne à Winnipeg tourne autour des 15 à 20%).*

Commentaire de Greg Selinger: «Nous voulons le fond de l'histoire sur la population du Vieux Saint-Boniface. Pour l'instant, on accuse trop souvent, et à tort, l'Association d'être seulement en faveur des maisons unifamiliales».

Par ailleurs, l'Association avait organisé une table ronde sur le thème:«L'héritage de nos berges:comment s'en servir». Greg Selinger précise que le consensus était que les berges des rivières devaient être accessibles, «mais que cela n'empêchait pas un développement pensé, car rien n'est blanc ou noir».

Bernard BOCQUEL

Qui siège à l'Association?

Voici le nouveau conseil d'administration de l'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface.

Marguerite Bourgeois, Kathleen Sauerberei, Maureen Fritz-Lonergan, Vic Beaudry, Greg Selinger, Dave McIntosh, Ted Dupuis, Raymond Buisse, Juliette Phaneuf, Robin Wiens, Christian Bonhomou, Unto Ruus, Gil Fournier, Gérald Clément, Ken Samuda, Dan Vandal, Edwin Prince, Alain Molgat, Gilbert Laberge, Lucien Desmarais, Claude Gauthier, Maurice Trudel, Ray Garand, Paul Gloux.



photo: Lucien Chaput

Ciseau en main, Greg Selinger, le président de l'Association des résidants du vieux Saint-Boniface (au centre) entouré d'Etienne Aubry (à gauche) et de Roger Robidoux, les promoteurs du projet d'habitation Place Masson, a eu l'honneur de couper le ruban lors de l'ouverture officielle de l'édifice de huit condominium samedi 12 novembre.

L'Association des résidants s'était montré un peu méfiante lorsque le projet avait été proposé. Maintenant que le projet est presque terminé, Greg Selinger a indiqué que de petits édifices de trois étages de ce genre cadrent bien avec avec le développement résidentiel du vieux Saint-Boniface.

Des huit unités disponibles, cinq ont déjà été vendues. Le prochain projet des promoteurs? Un autre édifice de condominium qui intégrera une des grosses maisons historiques du boulevard Provencher.

Voilà pourquoi Roger Robidoux n'est plus vendeur indépendant

Roger Robidoux, un courtier en immobilier indépendant, vient de s'associer à la société nord-américaine Realty World. En achetant une franchise, il devient l'un des 1 700 bureaux canadiens et américains de Realty World.

«La tendance, c'est d'aller vers un système de franchises», explique Roger Robidoux. «En plus de l'image de marque, il y a un système d'entraînement. Ça rend le recrutement du personnel possible».

«Quand les années sont bonnes, il y a beaucoup de petites compagnies qui ouvrent leurs portes», ajoute celui qui compte plus de 15 ans dans le métier. «Lorsque le marché est un peu plus serré, il y a un fusionnement qui s'opère».

«Le marché est toujours bon», précise Roger Robidoux. «Mais il s'agit de fonctionner d'une façon différente. Comme indépendant, il m'était impossible de fournir un entraînement».

Déjà Roger Robidoux a pu embaucher deux personnes. D'ici deux ans, le nombre de courtiers travaillant pour lui pourrait augmenter à une vingtaine.

L.C.

VITE LU VITE SU

St-Laurent/St-Eustache/Elie

L'immersion menace l'anglais

La popularité croissante de l'immersion menace fortement l'existence des écoles anglaises de Oak Point, près de Saint-Laurent, et d'Elie.

La division scolaire du Cheval blanc a décidé de fermer l'école anglaise de Oak Point à la rentrée prochaine. Les 9 élèves de la 1ère à la 4e année de cette école poursuivront leurs études l'année prochaine à l'école de Saint-Laurent *(la division assurera leur transport).*

Une menace semblable plane sur le programme anglais à l'école d'Elie où sont inscrits cette année 11 élèves de la 1ère à la 4e année. Les commissaires du Cheval Blanc voudraient supprimer le programme et transférer les étudiants à l'école de Saint-François-Xavier.

De leur côté, des parents ont suggéré qu'afin de garder l'école ouverte, une partie du programme d'immersion actuellement dispensé à Saint-Eustache soit transféré à Elie. Les commissaires doivent donner leur réponse mercredi 7 décembre.

Comme l'indique le directeur général du Cheval Blanc, Lorenzo Tougas, les écoles anglaises d'Oak Point et Elie sont directement victimes de la popularité des programmes d'immersion offerts dans la division.

A Oak Point, le nombre d'élèves est passé de 21 en 1987 à 9 cette année parce que les parents des élèves de 5e et 6e années ont décidé d'inscrire leurs enfants en immersion à Saint-Laurent. Même phénomène à Elie où la majorité des parents anglophones inscrivent désormais leurs enfants au programme d'immersion de Saint-Eustache.

LG

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette
Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
Léandre G. Buissé B.A. B.S.W. LL.B.
674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4 Tél: 233-0614
Succursale à la Caisse populaire d'Ile-des-Chênes.
Pour rendez-vous, composer le 878-3765 ou 233-0614.



Hogue • Kushnier
Avocats et notaires
Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231

TEFFAINE TEILLET & BENNETT
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-4359

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
D. LABOSSIÈRE
D. T. CÔTÉ
Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)
200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

Ronald Guay
167, chemin St-Mary's
R2H 1J1
Direct: 233-6659
Sec.: 233-6674

OPTOMÉTRISTES

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

COMPTABLES AGRÉÉS



Coopers & Lybrand
comptables agréés
Associés
Raymond A. Cadieux, c.a.
André G. Couture, c.a.
Gabriel J. Forest, F.C.A.
Principal
Gérald C. Labossière, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.
2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

BDO GUENETTE CHAPUT
COMPTABLES AGRÉÉS
262, RUE MARION
WINNIPEG (MB) R2H 0T7
(204) 233-8593
Offrant des services professionnels en:
• Vérification • Comptabilité • Fiscalité
• Informatique • Conseils en administration
• Planification financière personnelle
• Ressources humaines
Affiliation nationale: BDO/WARD MALLETTE
Affiliation internationale: BDO/BINDER

GARAGISTES

RNR TRANSMISSION
Robert & Norbert Touchette
propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

MÉTIERS

ENTREPRISES NOËL
Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
«Du début à la fin, quels que soient vos besoins».
CLAIRE NOËL
30, rue l'Arena
Case postale 93
Sainte-Anne (MB)
R0A 1R0
tél.: 422-5750
(rés.) 422-8574

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT

Rolly's Transfer CO. LTD.
256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

La Liberté Graphiq
Tous vos besoins graphiques peuvent s'arrêter chez nous.
237-4823

Depuis 1910
LES
Monuments Brunet
405, rue Bertrand,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7864

AGENTS D'IMMEUBLES



St. Pierre Realty Ltée
Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
• ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc...

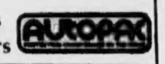
Suzanne B. Gareau
services de secrétariat
(français et anglais)
• traitement de textes • dactylographie de textes, lettres et travaux universitaires
• rapports financiers
470, rue Langevin Tél.: 233-0436

Dr. I. Bruce
DDS, DDPH, MSC.
344, rue Marion
Réouverture: le 1er mai 1988
Tél.: 231-0304

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ASSUREURS

Agence d'assurances
Aurèle Desaulniers
(1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
Pour tout service d'assurance
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers







Claude P. Lépine
Représentant
Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
Autos neuves & usagées

abc
233-6083
Fire & Safety Equipment Ltd.
ÉQUIPEMENTS DE FEU ET DE SÉCURITÉ INDUSTRIELS
- extincteurs — Détecteurs de fumée - Respirateurs
- Lampes de secours - Gants - Échelles
- Chaussures - Trousses de premiers soins - Escabeaux, etc...
lundi au vendredi: 8h00 à 17h00 9-846, rue Marion, Saint-Boniface R2J 0K6

SALON MORTUAIRE



Coutu
E.J. Coutu, président
L.P. Coutu
«Un service fort de la tradition»
Nous vous offrons un service d'informations sur les coûts, choix de cercueil (option d'acheter ou de louer), crémation, préparation, etc. N'hésitez pas d'entrer en communication avec nos conseillers professionnels afin de vous procurer ces informations importantes.
Edouard Coutu
661-6107
156, rue Marion, Saint-Boniface (Manitoba) Tél.: 233-7453



Laurent GIMENEZ

Villages

Les résidants de Letellier se flattent de pratiquer l'art difficile de la coexistence pluriethnique.

Il est vrai que depuis les débuts de la paroisse de Saint-Pie, dans les années 1877, francophones, anglophones, métis et Indiens sont habitués à vivre les uns près des autres. Pour le plus grand bien de l'économie de Letellier.

Les avantages d'un bon voisinage



photo Laurent Gimenez

Denis Barnabé, propriétaire du restaurant Barnay's Lounge. «Quand les Indiens viennent faire leurs achats à Letellier, c'est à pleins charriots!»

D'un point de vue économique, Letellier a la chance d'occuper une position stratégique, surtout par rapport à la réserve indienne de la rivière Roseau.

Comment un petit village d'environ 225 résidants, plutôt isolé et n'accueillant aucune grosse entreprise sur son territoire, peut-il se payer le luxe non seulement de survivre, mais aussi de disposer de bons services, comme un bureau de poste et un magasin d'épicerie fort bien garni?

Dans le cas de Letellier, il y a plusieurs raisons. Certaines d'ordre naturel, comme les inondations de 1950 et 1960 qui ont contraint plusieurs agriculteurs de la région à trouver refuge dans le village *(depuis toujours à l'abri des inondations)*.

Autres raisons: le chemin de fer qui passe dans le village *(ce qui n'est pas le cas à Saint-Joseph, par exemple)* et le fait que Letellier est situé à un carrefour où la circulation automobile est intense à cause de la route 75 qui mène aux Etats-Unis.

Denis Barnabé, natif de Letellier, a bien compris l'avantage qu'il y avait à ouvrir un restaurant à cet endroit, très exactement au coin des routes 75 et 201.

Denis Barnabé précise qu'une bonne partie de sa clientèle est constituée d'Indiens de la rivière Roseau, une réserve située à quelques kilomètres seulement du village et sur laquelle vivent plus de 800 personnes.

«Il y a de l'argent du fédéral en masse dans la réserve, déclare Denis Barnabé. Et tant qu'il y a de l'argent, il y a de la dépense. Surtout que les Indiens ne mettent rien à la banque. Ils dépensent tout au fur et à mesure qu'ils reçoivent. Rien de mieux pour le commerce!»

Chacun s'accorde à reconnaître que toute l'économie de Letellier est fortement tributaire de la réserve indienne. Par exemple, la toute nouvelle école indienne Ginew, qui a ouvert ses portes en septembre, a embauché cinq nouveaux enseignants qui comptent trouver logis à Letellier.

Une grosse différence

L'épicerie du village, qui fait également office de quincaillerie et de magasin d'alcool, n'échappe pas à la règle. Surtout quand on sait qu'aucun des services qu'elle offre n'est disponible sur la réserve et que Letellier est le village le plus proche. Le propriétaire, Robert Gallant, reconnait que «si la réserve n'existait pas, cela ferait une grosse différence». Il est vrai que, si l'on en croit certains, les Indiens représentent plus de la moitié de la clientèle de son magasin.

Letellier pratique la coexistence pacifique



photo: Laurent Gimenez

Théodore (T.J) Jutras, 3 ans et demi, entouré de ses grands-parents Antonin Jutras et Yvonne Desautels-Jutras. «Il va se mettre au français».

Les apparences sont parfois trompeuses. Comme le sèche-mains du restaurant Barnay de Letellier, dont la notice d'utilisation en français a été rageusement rayée *(à même la tôle!)* par une main anonyme.

On pourrait interpréter cet acte de vandalisme comme le signe que de profondes querelles linguistiques ont agité, et agitent encore, ce tranquille village de la Rouge, niché au coin des routes 75 et 201, à environ 80 kilomètres de Winnipeg. La réalité est tout autre.

Les résidants de Letellier se flattent au contraire d'avoir toujours vécu en bonne harmonie malgré les différentes ethnies qui habitent dans le village. Francophones et anglophones sont habitués à coexister depuis la fondation de la paroisse en 1877. Une coexistence généralement pacifique, comme en témoigne l'histoire de l'école Inverness.

Construite pour la première fois en 1886 par des familles protestantes d'origine écossaise *(Inverness est une petite ville d'Ecosse)*, l'école est progressivement devenue l'unique établissement scolaire du village. Paul Saurette, agent d'assurance à Letellier depuis 1977, évoque ses souvenirs d'écolier au début des années 60.

Arracher le coeur

«A ce moment-là, l'école était anglaise. Mais les francophones avaient leurs activités propres. Chaque jour, nous avions nos cours de religion, et pendant ce temps-là, les élèves anglophones faisaient autre chose. Ça fonctionnait très bien et l'entente était parfaite».

La seule petite querelle linguistique dont les résidants de Letellier se souviennent s'est produite au début des années 70, lorsque l'école Inverness est devenue française. Plusieurs parents anglophones ont alors retiré leurs enfants de l'école.



photo Laurent Gimenez

Stanley Fraser, résidant à Letellier depuis toujours, devant l'église du village bâtie en 1967. «Tout le monde y a mis du sien et elle a été payée en très peu de temps,» affirme-t-il».

Mais depuis quelques années, l'école offre un programme immersion maternelle à 8 qui semble satisfaire à peu près tout le monde.

«La plupart des parents amènent leurs enfants à l'école de Letellier, y compris les anglophones, affirme Paul Saurette. On a aussi des enfants de Saint-Joseph, et le programme immersion attire même des élèves d'Altona, Emerson et Dominion City, qui appartiennent à d'autres divisions scolaires».

Yvonne Desautels-Jutras, qui habite Letellier depuis 1942, souligne elle aussi ce consensus autour de l'école. «Les gens ont conscience qu'il faut être bilingue pour se débrouiller dans le monde maintenant», indique-t-elle. Et comme pour illustrer son propos, Yvonne Desautels-Jutras se retourne soudain vers son petit-fils qui court dans la pièce, s'adresse à lui en anglais et le hisse sur ses genoux.

«Lui, c'est Théodore; «T.J», comme on l'appelle. Pour l'intant, il parle juste l'anglais. Il n'a que trois ans et sa mère est anglophone. Mais il vont l'incrire à l'école de Letellier et il se mettra au français».

L'attachement profond des résidants de Letellier à leur école s'est manifesté il y a quelques mois, lorsque la division scolaire de la Rouge a suggéré la possibilité de réduire le programme immersion.

Le 24 mars, jour de l'audience publique, environ 140 paroissiens se sont présentés pour exprimer leur opposition et leur crainte que l'école soit un jour fermée.

«Fermer l'école, ce serait porter un coup fatal au village», estime Paul Saurette, qui est lui-même père de trois enfants. «Ce serait comme arracher le coeur de notre communauté. Qui voudrait s'installer dans un village où il n'y a pas d'école? Moi-même, je ne suis pas sûr que je serais revenu à Letellier s'il n'y avait pas eu l'école».

Ritchot

Un projet pour aider les familles

La municipalité de Ritchot s'apprête à lancer un projet pilote destiné à permettre aux personnes âgées et aux handicapés légers de vivre près de leur famille tout en conservant leur indépendance.

De quelle façon? Tout simplement en mettant au point un règlement qui autorise les propriétaires fonciers à installer sur leur terrain une deuxième maison, à condition qu'elle soit transportable *(à l'heure actuelle, on ne peut pas installer plus d'une maison sur un lot)*.

Cela permettrait aux familles qui le désirent de rester proches de leurs parents âgés ou handicapés, sans pour autant que tous vivent dans la même maison. La muncipalité a sélectionné deux lots pour tenter l'expérience: celui de Peter Horst, à Grande Pointe *(au nord d'Ile-des-Chênes)* et celui de Maurice Leclair, situé entre Saint-Adolphe et Ile-des-Chênes.

Dans le courant du mois de décembre, des audiences publiques à ce sujet seront organisées préalablement à l'adoption du règlement. Si, au bout de quelques mois, on constate que le projet pilote donne de bons résultats, le nouveau règlement s'appliquera à l'ensemble de la municipalité de Ritchot.

L.G

Office national de l'énergie

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Canterra Energy Ltd., Direct Energy Marketing Limited,
Norcen Energy Resources Limited, Poco Petroleums Ltd.,
Vector Energy Inc., et Western Gas Marketing Limited
Demandes visant à obtenir des licences d'exportation de gaz
et
Shell Canada Limitée
Demande visant à faire modifier la licence
d'exportation de gaz n° GL-100

L'Office national de l'énergie ("l'Office") tiendra une audience publique afin d'instruire les demandes présentées par Canterra Energy Ltd. ("Canterra"), Direct Energy Marketing Limited ("Direct"), Norcen Energy Resources Limited ("Norcen"), Poco Petroleums Ltd. ("Poco"), Vector Energy Inc ("Vector") et Western Gas Marketing Limited ("WGML"), en qualité de mandataire de TransCanada Pipelines Limited, en vue d'obtenir de nouvelles licences d'exportation de gaz, conformément à l'article 82 de la Loi sur l'Office national de l'énergie ("la Loi"). De plus, l'Office examinera, à cette audience, une demande déposée par Shell Canada Limitée ("Shell") en vue de faire modifier, conformément à l'article 17 de la Loi, la licence d'exportation de gaz n° GL-100. Les particularités des demandes sont présentées ci-dessous :

Société	Durée (Années)	Date à laquelle les exportations débutent	Quantité totale autorisée (10^6m^3)	Point d'exportation
a) Exportations à Consumers Power Company (CPCO) et à Midland Cogeneration Venture Limited (MCV)				
Canterra	16	1er novembre 1988	4320	Emerson
Norcen	13	1er novembre 1988	1830	Emerson
	11.5	1er mai 1990	1020	Emerson
Poco	16	1er novembre 1988	6617	Emerson
WGML	15	1er novembre 1988	2328	Emerson
	15	1er mai 1990	2328	Emerson
Shell (voir au paragraphe suivant)				
b) Exportations à Consolidated Fuels Company				
Direct	15	1er novembre 1989	936	Philipsburg
c) Exportations à Altresco Pittsfield Incorporated				
Vector	20	1er decembre 1989	7600	Niagara Falls

Shell cherche à faire proroger sa licence d'exportation n° GL-100 jusqu'au 31 octobre 2004 et à y ajouter Emerson, au Manitoba, comme point d'exportation. De plus, Shell cherche à faire augmenter, de 3,3 milliards de mètres cubes, la quantité totale autorisée à l'exportation. Shell se propose d'exporter 4,5 milliards de mètres cubes à CPCO et à MCV, à partir d'Emerson, au Manitoba, et de réduire, de 1,2 milliard de mètres cubes, les quantités autorisées à l'exportation à Granite State Gas Transmission Inc., à partir de Niagara Falls, en Ontario.

L'audience qui aura lieu à Calgary, en Alberta, au Ballroom du Glenbow Inn, 708 - 8th Avenue S.W., commencera le 24 janvier 1989 à 9 h 30, heure locale.

L'audience sera publique et aura pour but d'obtenir les témoignages et les vues des parties intéressées aux demandes. À l'audience, l'Office utilisera la "Methode d'intervention en fonction des plaintes" qu'il a adoptée en juillet 1987 dans ses *Motifs de decision relative à l'Examen des méthodes de calcul des excédents de gaz naturel.* Cette méthode permet à des utilisateurs canadiens de gaz naturel de s'opposer à un projet d'exportation en faisant valoir qu'ils ne peuvent se procurer des approvisionnements additionnels en gaz naturel en vertu de contrats dont les modalités, notamment le prix, seraient semblables à ceux du projet d'exportation.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès de la Secrétaire et en signifier copie aux demandeurs, aux adresses suivantes :

Canterra
Mr. D.I. Mulrain
Canterra Energy Ltd.
c/o Husky Oil Operations Ltd.
P.O. Box 6525, Station "D"
707 - 8th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 3G7
Telecopier (403) 298-6093

Direct Energy Marketing Limited
Mr. Ralph I. Jones
Direct Energy Marketing Limited
45 Sheppard Avenue East
Suite 204
Willowdale, Ontario M2N 5W9
Telecopier (416) 733-8958
et
M. J. Thomas Brett
Johnston & Buchan
275 rue Slater
Suite 1500
Ottawa, Ontario K1P 5H9
Télécopier (613) 230-6423

Norcen
Mr. Barry Jessup
Norcen Energy Resources Limited
715 - 5th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 2X7
Telecopier (403) 231-0187

Poco
Mr. James V. Bertram
Poco Petroleums Ltd.
2600, 250 - 6th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 3H7
Telecopier (403) 265-2941
et
Mr. R. Bruce Brander
Burnet, Duckworth & Palmer
32 Floor, 425 - 1st St. S.W.
Calgary, Alberta T2P 3L8
Telecopier (403) 260-0332

Shell
Ms. Ellen S. Decter
Solicitor
Shell Canada Limited
400 - 4th Avenue S.W.
P.O. Box 100, Station "M"
Calgary, Alberta T2P 2H5
Telecopier (403) 232-4734

Vector
Mr. Jack Kaston
Vector Energy Inc.
Suite 2140, Bow Valley Square IV
250 - 6th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 3H7
Telecopier (403) 269-6020

WGML
Mr. Mark Stault
Western Gas Marketing Limited
530 - 8th Avenue S.W.
P.O. Box 500, Station "M"
Calgary, Alberta T2P 3V6
Telecopier (403) 269-5005
et
Mr. Robert Hale
Western Gas Marketing Limited
P.O. Box 54
Commerce Court West
Toronto, Ontario M5L 1C2
Telecopier (416) 869-2735

Les demandeurs fourniront, à chaque intervenant, une copie de leurs demandes.

Le délai de réception des interventions écrites prend fin le 5 décembre 1988. La Secrétaire publiera alors la liste des intervenants.

Quiconque désire faire des commentaires sur les demandes doit les envoyer, par écrit, à la Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie aux demandeurs, aux adresses susmentionnées, au plus tard le 6 janvier 1989.

Pour se procurer des renseignements, en français ou en anglais, relatifs à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-8-88) ou à *l'Ébauche révisée des Règles de pratique et de procédure de l'ONE* qui régissent toutes les audiences, il suffit d'écrire à la Secrétaire ou de téléphoner au Bureau de soutien à la réglementation de l'Office, au (613) 998-7204.

Louise Meagher
Secrétarie
Office national de l'énergie
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex : 0533791
Télécopieur : (613) 990-7900



La revue de presse branchée

Il est fort, ce Simpson

■ Le chroniqueur politique du Globe and Mail, Jeffrey Simpson, est un fin renard médiatique. Il en donne régulièrement la preuve dans sa chronique quotidienne (sauf le lundi), publiée sous les éditoriaux du journal national.

Jeffrey Simpson est la parfaite illustration que le bon journalisme de commentaire n'est pas uniquement fonction de la quantité d'information privilégiée dont dispose le chroniqueur, mais aussi et surtout de l'intelligence d'ice lui.

Ainsi, Jeffrey Simpson refuse de jouer au super-expert pontificateur avec ses lectrices et lecteurs. Il est le premier à se battre la coulpe, à rectifier une erreur, à préciser une idée.

En cela, il se contente essentiellement de faire appel à l'intelligence de celles et ceux qui le lisent. Ce qui constitue encore jusqu'à preuve du contraire la meilleure manière de garder sa très précieuse crédibilité intacte.

Traditionnellement, Jeffrey Simpson commence une nouvelle année en forme d'autocritique, voire d'auto-réquisitoire. Il dresse sans merci la liste des principales erreurs qu'ils a commises au courant de l'année écoulée.

Cette fois, élection fédérale oblige, il n'a pas jugé bon d'attendre début janvier pour évoquer ses plus grosses bourdes. Dès le 26 novembre, sous le titre Post-élection mea culpa, il a décidé de rendre des comptes à son lectorat.

«A columnist in the middle of ruminating about the failures of others in the last campaign might well ask himself, And how did you perform, my friend? The answer, to which faithful readers may supply their own responses, is that in some important respects I missed the boat. So why not admit it publicly, given that people in this trade are so eager to jump all over the mistakes of others?».

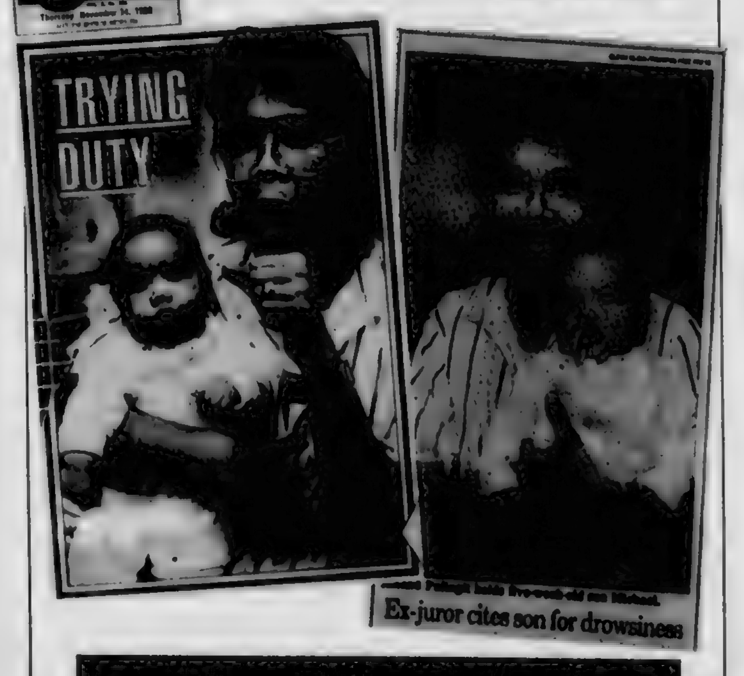
6e erreur

Suivent ensuite une liste d'erreurs de jugement et une conclusion qui mêle l'humilité de circonstance avec l'obligatoire touche d'humour des chroniqueurs bien nés: «There were probably other errors, but a guy can take only so much self-criticism».

Il est vrai qu'à l'auto-analyse de la 6e erreur, on était déjà convaincu que bien qu'il n'était pas omniscient, il n'y avait aucune raison de ne pas continuer à lui faire confiance.

Si péché avoué est à moitié pardonné, péché médiatique avoué est d'emblée pardonné.

Bernard BOCQUEL



Voilà une autre bonne occasion de montrer jusqu'à quel point une photo de journal peut avoir fait l'objet d'une mise en scène.

L'histoire tournait autour d'un juré éjecté par le juge du jury parce qu'il s'était endormi durant le procès. Le «coupable» a plaidé les circonstances atténuantes: il n'avait pu dormir la nuit à cause de son poupon.

Un petit fait divers pas ordinaire qui se prêtait à un traitement léger. Et à une photo du père dormeur avec son bébé criard. Le photo-journaliste du Free Press a ramené la photo classique. Celui du Sun est allé un pas plus loin dans la mise en scène: il a demandé au papa de bailler, comme au tribunal.

Dans ce cas-ci, l'initiative ne fait que renforcer le caractère anecdotique de l'événement. Elle rappelle aussi surtout qu'il faut toujours regarder une photo-journal avec un oeil critique.

Le culturel

- La chorale des Intrépides prépare un beau Noël. Page 14.
- Paris-Berlin et Monique Leyrac méritent mieux. Page 15.
- Les artistes de chez-nous sont à Saint-Pierre-Jolys. Page 15.
- Une autre façon de connaître la Galerie d'art. Page 15.



photo: Lucien Chaput

La Mère Noël a eu besoin de toute une équipe pour déménager son village du Pôle Nord au Centre culturel franco-manitobain, comme en témoigne cette vue aérienne de ses artisants. On reconnaît (de g. à d.): Gina Bernardin, Marc Bertrand, Denis Duguay et Louis Noël entourant la Mère Noël (Janine Tougas).

Un Noël d'un professionnalisme familial

Le Pôle Nord est au CCFM

«A Noël, les enfants sont trop souvent seulement des spectateurs», explique Janine Tougas, responsable de l'ammménagement du Village du Père Noël au Centre culturel franco-manitobain (CCFM).

«Ils regardent le Père Noël. Ils regardent des concerts. Ils ne peuvent pas courir, toucher, chanter, danser, rire. Noël, ce n'est pas juste regarder».

Encore cette année, le Père et la Mère Noël ont décidé de s'installer au Centre culturel franco-manitobain. D'une façon qui encourage la participation active des jeunes.

Déjà en 1981, 300 jeunes ont pu visiter la succursale bonifacienne de l'atelier du vieux couple Noël. A travers les années, la popularité de ce programme de Noël n'a cessé d'augmenter.

A un point tel que la Mère et le Père Noël y ont déménagé tout le village et prévoient accueillir quelque 3 000 enfants durant les trois prochaines semaines.

«J'ai fait une recherche», souligne Janine Tougas. «Il y a les centres d'achat qui dépensent des tonnes d'argent pour que ça soit beau. Mais le jeune n'a rien à faire. Dans les garderies, il y a des petits parties. Mais c'est très local, amateur. Les garderies n'ont pas les moyens».

Frileuse, Rougeotte et Ruban

«Ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris le professionnalisme de l'un et le familial de l'autre. C'est un produit qui n'existe pas ailleurs au pays. On avait cherché pour des prototypes. On n'en a pas trouvés».

Le village du Père Noël occupera tout le gymnase du CCFM. Les jeunes y auront accès à travers une porte d'igloo «qui est à la hauteur de l'enfant», décrit Janine Tougas.

En plus d'un décors fabuleux, 25 jeux ou centres d'intérêt seront à la disposition de l'enfant: des jeux d'observation, de vocabulaires conçus par Janine Tougas.

«On a aussi 10 lutins formés à notre école de lutins», ajoute celle qui s'est réservé le rôle de la Mère Noël. Des lutins qui portent le nom de Rose-Marie Frileuse, Suzanne Rougeotte et Louise Ruban.

«Nos lutins sont des personnes qui sont inscrites au Centre d'animation préscolaire au Collège de Saint-Boniface. Ce sont des personnes qui sont faites pour la job».

Le village du Père Noël sera ouvert au grand public le samedi 10 novembre. Il y aura deux visites organisées: à 13h30 et à 15h. Le prix des billets est 3$. Il y a une limite de 150 personnes par visite.

Lucien CHAPUT

Une crèche signée Madeleine Vrignon

«L'idée de force, c'est que l'enfant associe le Centre culturel franco-manitobain à un endroit merveilleux à Noël», affirme Janine Tougas, la responsable de cet émerveillement noëliesque.

«Pas pour glorifier le CCFM, mais l'aspect français», ajoute celle qui joue le rôle de la Mère Noël.

En plus du village du Père Noël *(voir: Le Pôle Nord au CCFM)*, le public pourra visiter la cour et le foyer du Père Noël.

«La Terrasse du CCFM sera transformée en cour du Père Noël», explique Kelley Fry, lutin en chef. «Il y aura une forêt enchantée, une crèche construite par Madeleine Vrignon et des sculptures».

«A l'intérieur, le Foyer sera transformé en Foyer de Noël avec une grosse chaise réservée pour le Père Noël. Claude Mousseau interprètera des chansons de Noël en soirée.»

On nous apprend aussi que vers les 18h, du mardi au samedi, le Père Noël viendra faire son tour. Et le club de photos du Collège de Saint-Boniface sera sur les lieux pour croquer les jeunes sur les genoux du Père Noël.

La cour et le foyer du Père Noël sont ouverts au public du 6 au 22 décembre de 17h à 20h30, du mardi au samedi. L'entrée est libre.

Pour tout le monde

Une tonne de chansons

Vous cherchez des cadeaux musicaux «made in Manitoba»? Voici quelques suggestions de produits endisqués cette année.

Juste pour dire, une anthologie de musique franco-manitobaine de 1975 à 1985, a été lancé le 28 novembre au Foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Le disque compact, également disponible en cassette, comprend 19 chansons d'artistes manitobains comme Gerry et Ziz, Daniel Lavoie, Jacques Lussier, Norman Dugas.

Juste pour dire était le premier projet de la Société des communications du Manitoba Inc., un organisme à but non lucratif qui promouvoit le développement de l'audio-visuel au Manitoba français.

***Juste pour dire**, chansons et musique d'artistes manitobains 1975 à 1985; sur l'étiquette Disque Boulevard. Prix: disque compact 20$; cassette, 11$.*

Pour les nouveaux parents et leur bébés, nous suggérons *Lullaby Berceuse*, le premier disque de berceuses originales à paraître depuis un éternité.

C'est Carmen Campagne *(anciennement de Folle Avoine)* et Connie Kaldor qui ont composé les paroles et la musique de ce disque bilingue.

***Lullaby Berceuse** de Carmen Campagne et Connie Kaldor sur l'étiquette Oak Street Music. Disponible en disque et cassette depuis début novembre.*

Pour les jeunes rockeurs et rockeuses, le premier disque de Hart-Rouge s'impose. Hart-Rouge, c'est Michelle, Annette, Suzanne et Paul Campagne, anciennement du groupe Folle Avoine.

*Le disque, intitulé tout simplement **Hart-Rouge**, est distribué par CBS Records et est en vente chez tous les disquaires à travers le Canada.*



photo Daniel Tougas

C'était tout un party lundi 28 novembre lorsque la Société des Communications du Manitoba a lancé *Juste pour dire*, un disque compact de musiques de 10 artistes du Manitoba français. On reconnaît *(de g. à d.)*: Joël LaRoche, Gérard «Ziz» Jean, Stéphane LaRoche, Gérald «Gerry» Paquin, Norman Dugas et Jacques Lussier *(anciennement du groupe Soleil)*, six des artistes qui ont contribué des chansons au disque compact.







photo: Lucien Chaput

La Chorale des Intrépides sous la direction de l'abbé Jean-Louis Caron (à droite) en répétition pour le traditionnel concert de Noël. A leur concert du 11 décembre, les Intrépides seront appuyés par le pianiste Claude Mousseau, le guitariste Mario Giroux et la claveciniste Renée De Moissac.

Certificat d'études coopératives

Les besoins d'éducation coopérative au Manitoba ont amenéle Collège à créer un programme de formation dans ce domaine. Le Certificat d'études coopératives s'adresse aux administrateurs, aux cadres, aux employés et aux sociétaires du mouvement coopératif, ainsi qu'au grand public. Il a pour but de contribuer au perfectionnement des employés du mouvement coopératif et de promouvoir la formule coopérative comme une des instruments importants de développement économique et social d'un milieu.

Gestion des coopératives (45 heures)

Ce cours étudie les différents modes de gestion utilisés dans les entreprises modernes et leurs applications dans la gestion d'institutions coopératives. L'étudiant apprend comment s'effectue la prise de décision à l'intérieur de celles-ci. Pour plus d'information concernant le contenu de ce cours, vous pouvez communiquer avec Roger Gamache au 231-0588.

Offert le mercredi, à partir du 4 janvier 1989, de 19h à 22h.

(Date limite d'inscription: le mardi 20 décembre 1988)
Frais d'inscription: 100$

(Le Collège se réserve le droit d'annuler le cours)

Inscriptions en personne au Bureau de Registraire. Pour plus de renseignements concernant les inscriptions, veuillez communiquer avec Madame Claudette Sabourin au:



Collège universitaire de Saint-Boniface
Éducation permanente
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone: (204) 233-0210, poste 321

La Liberté, le journal de l'année de l'APFHQ

La musique adoucit les moeurs

Le mot beauté revient souvent lorsqu'on parle de Noël avec l'abbé Jean-Louis Caron, directeur musical de la Chorale des Intrépides. Et pour cause.

«Le concert de Noël, c'est pour nous mettre dans l'atmosphère de Noël», affirme le curé de Somerset. «Écouter de la beauté, ça élève l'âme. La musique adoucit les moeurs».

«Le concert de Noël, ça représente une certaine tradition. Noël, c'est un temps spécial au point de vue spirituel. Spécial aussi au point de vue matériel: c'est rencontrer la famille, les amis».

Le concert annuel de la Chorale des Intrépides qui aura lieu le dimanche 11 décembre dans la Cathédrale de Saint-Boniface aura «beaucoup d'airs de Noël et des airs qui se rattachent à des thèmes de Noël», souligne l'abbé Jean-Louis Caron.

«Notre défi, c'est de donner du coeur à la musique, de l'enthousiasme, du beau. De donner du beau surtout, de donner de la belle musique».

D'après celui qui est directeur musical de la Chorale des Intrépides depuis juin 1988, les 37 voix des Intrépides sont très capables de relever le défi.

Car le secret d'une bonne chorale, c'est le travail et le dévouement mis par chaque membre. «Ça ne prend pas des voix extraordinaires», explique le diplômé en musique.

«Ça prend quelqu'un qui aime la musique, qui est prêt à travailler. Quand on est dédié, et quand on aime la musique, ça paraît».

Lucien CHAPUT

A l'Orchestre symphonique

Hymne à la joie

La 9e symphonie de Beethoven est au programme de l'orchestre symphonique les 3 et 4 décembre.

Le concert est intitulé A Choral Celebration. La Winnipeg Philharmonic Choir et le Bison Men's Choir de l'université du Manitoba se joindront à l'Orchestre symphonique pour interpréter l'Hymne à la joie qui clôture d'une façon dramatique la 9e de Beethoven.

A Choral Celebration de l'Orchestre symphonique de Winnipeg, à la Salle du centenaire, le samedi 3 décembre à 20h et le diamanche 4 décembre à 14h. Billets: 943-2900.

Paris-Berlin au Cercle Molière

Monique Leyrac mérite mieux

Pour reprendre une phrase de la chanson qui clôture le spectacle Paris-Berlin de Monique Leyrac: le monde ne vient pas au théâtre pour écouter crier de la mort.

Dommage qu'il faille donner raison à Jacques Prévert, le poète français qui a écrit ces mots. Du moins si l'on juge uniquement le spectacle de Monique Leyrac par rapport à son succès au guichet.

Pourtant Paris-Berlin mérite mieux que des salles à deux tiers de capacité. Car pour celles et ceux qui se donnent la peine d'écouter, c'est un régal.

Monique Leyrac, avec son talent et ses années d'expérience, récite, chante, donne vie aux paroles de l'Allemand Bertold Brecht et du Français Jacques Prévert.



photo Hubert Pantel

Monique Leyrac, invitée à Saint-Boniface par le Cercle Molière, présente le spectacle Paris-Berlin à la salle Pauline-Boutal du Centre culturel franco-manitobain jusqu'au 3 décembre.

Le problème? Pour apprécier un tant soit peu Paris-Berlin, il faut, au préalable, avoir quelques connaissances de base des deux poètes et leur époque. Il faut être capable de situer les poèmes et les chansons dans leur contexte.

Une piste ou deux et ça marche!

Ça aurait été bien, voir nécessaire, d'au moins avoir la bonne liste des oeuvres interprétées dans le programme distribué au début de la pièce.

Ça aurait été encore mieux si les responsables du Cercle Molière s'étaient donnés la peine de rédiger les quatre ou cinq paragraphes qui s'imposaient pour situer tout le contexte.

Le Cercle Molière doit sûrement savoir, compte tenu de l'histoire des francophones au Manitoba, que ce n'est pas à école qu'on aurait connu les écrits de Prévert. Ou de Brecht.

Il ne faut surtout pas croire que les Manitobains qui s'intéressent au théâtre en français ne sont pas capables de comprendre ou d'apprécier un spectacle comme Paris-Berlin. Donnez leur une piste ou deux et ça va marcher!

Amener un spectacle tout fait d'ailleurs, c'est bien. C'est très, très bien. Ça donne une occasion d'élargir nos horizons. Mais avec ce genre de spectacle, le Cercle Molière a toujours sa part à faire: préparer le terrain, préparer son auditoire.

Sinon par respect pour sa clientèle, du moins par respect à une artiste de la trempe de Monique Leyrac.

Lucien CHAPUT



photo: Lucien Chaput

La réhabilitation de Maurice Constantin-Weyer

L'exposition de l'oeuvre de Maurice Constantin-Weyer, un auteur français qui a vecu à Saint-Claude *(Manitoba)* de 1904 à 1914, permet de connaître ce personnage qui ne jouissait pas d'une bonne réputation à l'époque.

Organisée par le Collège universitaire de Saint-Boniface, le Club de français du CUSB et l'Association France-Canada, l'exposition se poursuit jusqu'au 11 décembre dans la salle 1145 du Collège de Saint-Boniface.

Les artistes de chez-nous à Saint-Pierre-Jolys

Un dernier arrêt avant la prochaine

L'exposition itinérante des artistes de chez-nous a connu un succès monstre, affirme Lisa Desilets, la responsable des expositions au Centre culturel franco-manitobain. Et ce sera à refaire l'année prochaine.

«Les gens l'ont répété souvent: on a les sports, des fois même des spectacles de musique. Mais on n'a pas l'occasion de voir des expositions», relate Lisa Desilets.

«A Saint-Adolphe, Mariel Dupont, qui s'occupait de monter l'exposition dans l'école, a indiqué qu'elle sentait un vrai besoin de voir plus d'expositions dans les écoles».

«Au niveau du curriculum, il y a de vraies lacunes dans le domaine des beaux-arts. Les jeunes en région n'ont pas souvent l'occasion de voir des expositions. Il y a même eu du monde de Saint-Jean-Baptiste qui se sont rendus à Saint-Adolphe pour la voir».



Rappelons que l'exposition itinérante des artistes de chez-nous avait été organisée par le Centre culturel franco-manitobain. Les éditions des Plaines s'était jointe à l'exposition en présentant des mini-salons du livre.

Six villages ont reçu l'exposition et le mini-salon du livre durant le mois de novembre: Letellier, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Adolphe, Lorette, La Broquerie, Sainte-Anne-des-Chênes.

Notons que l'exposition des artistes de chez-nous sera exposée à la bibliothèque publique de Saint-Pierre-Jolys du 4 au 9 décembre *(renseignements: Claudette Musik, 433-7729).*

Le bénévolat à la Galerie d'art

C'est toute une éducation

Il y a une autre façon de connaître et d'apprécier les trésors de la Galerie d'art de Winnipeg: en se faisant guide-bénévole.

La Galerie d'art de Winnipeg offre deux différents programmes en français. L'un s'adresse aux groupes d'adultes voulant une tournée guidée en français.

L'autre programme, en place depuis trois ans maintenant, s'adresse aux élèves de la maternelle à la douzième année. Ce programme qui a amené 14 000 élèves *(anglais et français)* en visite à la Galerie d'art l'an dernier est coordonné par l'artiste-peintre Noëlla Muruvé.

«Les jeunes, c'est très facile de les toucher», souligne Noëlla Muruvé. «Ils ont faim pour une nouveauté. Quand c'est leur première visite, leur enthousiame est remarquable».

Le programme scolaire est très bien rôdé. Composé de trois activités *(percevoir, voir et faire)*, le jeune prend connaissance de certains éléments du vocabulaire de l'art, visite une exposition, et ensuite met la main à la pâte en produisant une oeuvre.

«La difficulté, c'est de trouver des guides bénévoles», souligne celle qui a présenté quelques éléments de base à 140 jeunes en deux jours la semaine dernière. «Il y a une certaine timidité chez les gens de parler de l'art en français».

Pourtant, souligne Noëlla Muruvé, «il y a une session de formation donnée aux bénévoles. Dans le cas du programme scolaire, le plan et le vocabulaire sont préparés d'avance».

«Ça devient toute une éducation pour la personne. Et souvent, c'est ça qui les attire.»



photo: Lucien Chaput

Noëlla Muruvé, la responsable du programme scolaire de la Galerie d'art de Winnipeg. Beaucoup plus facile à expliquer aux jeunes l'art abstrait qu'aux adultes...

Canada

Le Père Noël a recruté 8 516 postiers

Les employés de la Société canadienne des postes, qui l'an passé se sont portés volontaires pour répondre à près de 800 000 lettres adressées au Père Noël par des enfants du Canada et d'autres parties du monde, sont prêts à recommencer cette année.

«Comme les années passées, tout enfant qui écrit une lettre au Père Noël, l'adresse correctement et indique une adresse de retour, recevra une réponse du Pôle Nord» a expliqué Hélène Labelle qui, cette année, est la coordonnatrice du programme des Lettres au Père Noël.

Ce programme a débuté modestement en 1973 lorsqu'une poignée d'employés des Postes se sont mis, un peu partout dans le pays, à répondre aux quelques milliers de lettres adressées simplement au «Père Noël».

L'an passé, 8 516 employés des Postes ont pris du temps, en dehors de leurs heures de travail, pour répondre à près de 800 000 lettres. Des personnes âgées ainsi que des groupes communautaires et professionnels les ont aidés, dans tout le pays, à accomplir cette tâche.

Tout en contribuant à la magie de Noël par l'attention personnelle accordée à chaque enfant qui écrit au Père Noël, le programme de la Société canadienne des postes contribue également à accroître le goût de l'écriture et de la lecture chez les enfants.

Les lettres du Père Noël doivent être envoyées à l'adresse suivante: Père Noël, Pôle Nord, Canada, H0H 0H0.

L.C.

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉPHONE DU MANITOBA EN VUE D'OBTENIR UNE OU PLUSIEURS ORDONNANCES AUTORISANT L'AUGMENTATION DES TARIFS DE CERTAINS SERVICES DE LA SOCIÉTÉ

SOYEZ PAR LES PRÉSENTES AVISÉS QUE la Société de téléphone du Manitoba (la Société) a soumis une demande à la Régie des services publics (la Régie) en vue d'obtenir une ou plusieurs ordonnances approuvant une augmentation en 1989 et en 1990 des tarifs généraux de certains services que la Société offre au Manitoba à ses abonnés. La demande porte, en partie, sur les éléments suivants:

a)Une augmentation générale en 1989 et en 1990 des tarifs du service local de base offert aux particuliers. L'augmentation mensuelle demandée pour les lignes de résidence individuelles et collectives est de 0,45$ en 1989 et de 0,55$ en 1990 à Winnipeg, et de 0,30$ en 1989 et de 0,40$ en 1990 dans le cas de tous les autres groupes tarifaires. Pour ce qui est du service amélioré aux particuliers, l'augmentation mensuelle demandée pour les lignes de résidence individuelles et collectives est de 0,55$ en 1989 et de 0,65$ en 1990 à Winnipeg, et de 0,40$ en 1989 et de 0,50$ en 1990 dans le cas de tous les autres groupes tarifaires.

b)Une augmentation générale en 1989 et en 1990 des tarifs du service local de base offert aux entreprises. L'augmentation mensuelle demandée pour les lignes d'affaires individuelles et collectives est de 1,20$ en 1989 et de 1,45$ en 1990 à Winnipeg, et de 0,60$ en 1989 et de 0,75$ en 1990 dans le cas de tous les autres groupes tarifaires.

c)Une augmentation de 5% en 1989 et en 1990 des tarifs pour les lignes réseau à capacité limitée du service multiligne dans le cas de tous les groupes tarifaires (l'augmentation ne s'applique pas au système téléphonique mobile cellulaire).

d)Une augmentation mensuelle de 0,25$ en 1989 et en 1990 des tarifs du service Centrex offert à Winnipeg. Cette augmentation représente une hausse des tarifs du réseau local. À Brandon, les tarifs du service Centrex augmenteront de 2,45$ par mois en 1989 et de 0,15$ par mois en 1990.

e)Une augmentation de 10% en 1989 et en 1990 des frais de service, notamment les frais de raccordement, de déplacement et de réparation.

f) La facturation de nouveaux frais de service, soit les frais de service ultérieur. Ces frais, qui s'appliquent au service Centrex et au service multiligne, sont de 10% supérieurs aux frais de service ordinaires à la charge des entreprises.

g)Une augmentation générale de 5% en 1989 et en 1990 des tarifs du service intra-manitobain de messages interurbains, à raison d'une augmentation minimale de 1 cent à la minute pour toutes les zones tarifaires Si l'augmentation dépasse 1 cent à la minute, les tarifs seront arrondis au cent inférieur ou supérieur. On appliquera les mêmes taux d'augmentation des tarifs au service hors circonscription, aux services WATS et InterAmis, au service de la zone 1-800 et aux frais exigés dans le cas d'appels effectués en passant par les téléphonistes ou à l'aide de la carte d'appel, ainsi qu'à d'autres services d'interurbain semblables.

h)Une augmentation de 5% en 1989 et en 1990 des tarifs du service local de lignes directes pour les groupes tarifaires comprenant Brandon et Winnipeg. Aucune demande d'augmentation n'a été soumise pour les autres villes et localités de la province.

i) Une augmentation d'environ 5% en 1989 et en 1990 des tarifs de services divers, par exemple les téléphones de choix à supplément comme les modèles «Citation» et «Solo», et les services personnalisés.

j) La suppression de la surcharge mensuelle de 1,55$ facturée aux entreprises du réseau pour les appareils téléphoniques TouchTone du service multiligne.

k)Une réduction des tarifs du service d'interurbain entre les provinces qui entrera en vigueur le 1er janvier 1990. Pour un simple appel interurbain direct de cinq minutes, les réductions peuvent aller jusqu'à 18% dans les zones tarifaires de 450 miles et plus.

La Société ne demande aucune modification tarifaire pour ce qui est des téléphones payants, de la location de l'équipement terminal, du service téléphonique pour les détenus, ou de l'accès au système téléphonique mobile cellulaire.

SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉS QUE la Régie étudiera aussi les éléments mentionnés ci-dessous que la Société doit lui soumettre:

a)Conformément à l'ordonance n° 94/87 de la Régie, en date du 28 mai 1987, la Société soumettra des propositions importantes d'amélioration des services offerts en régions rurales, entre autres, l'extension des lignes individuelles à tous les abonnés de la Société, l'élargissement des secteurs d'appel sans frais d'interurbain afin que soient constitués environ 60 secteurs d'appel régionaux, l'établissement d'un service d'appels entre circonscriptions voisines offert aux abonnés des circonscriptions voisines de Brandon et de Winnipeg et d'un service d'appels interurbains au choix à la l'intention de tous les abonnés de la Société.

b)La Société soumettra une proposition visant à établir un programme accéléré de modernisation de l'équipement de commutation de ses centraux.

c)La Société soumettra une proposition visant à offrir aux handicapés physiques des services améliorés.

d)La Société présentera également les tarifs proposés pour les programmes mentionnés en a) et c), notamment une surcharge mensuelle d'amélioration des services de 1,00$ qui sera imposée à tous les abonnés, et les tarifs suivants: 2,50$ par mois dans le cas des abonnés des lignes d'affaires individuelles et collectives et 4,00$ par mois par réseau dans le cas des abonnés du service d'affaires multiligne; 0,80$ par ligne dans le cas des abonnés du service Centrex, ainsi que d'autres tarifs précis se rapportant à diverses composantes des programmes.

SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉS QUE la Régie étudiera, pour les confirmer ou les infirmer, les ordonnances provisoires ex parte autorisant d'autres demandes qui portent sur des sujets pouvant être examinés par la Régie. Le cas échéant, les détails relatifs aux ordonnances provisoires seront insérés dans un autre avis publié avant la date de l'audience.

La Régie rend des ordonnances provisoires lorsqu'il n'est pas possible de tenir des audiences publiques en temps voulu. La décision prise par la Régie n'est que provisoire, et les ordonnances définitives que rend la Régie à la suite d'une audience publique peuvent confirmer, changer, transformer ou modifier la décision qui figure dans l'ordonnance provisoire ex parte.

Les renseignements détaillés se rapportant à la demande de la Société ont été déposés à la Régie des services publics, 405, avenue Broadway, bureau 1146, Winnipeg (Manitoba). Les personnes désirant obtenir une copie de ces renseignements peuvent écrire ou téléphoner à M. David Werthman, représentant de la Société, 489, rue Empress, bureau 601B, Winnipeg (Manitoba) R3C 3V6, tél.: 204-941-7570 (appels à frais virés acceptés). La demande de la Société ne peut être examinée que dans les bureaux de la Régie.

SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉS QUE la Régie tiendra une audience publique portant sur la demande de la Société. Cette audience, qui commencera à 9h et qui se terminera lorsque toutes les questions auront été étudiées, aura lieu le 20 février 1989 au Viscount Gort Flag Inn, 1670, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba).

Toute personne, entreprise ou corporation qui désire intervenir relativement à cette demande et participer à l'interrogatoire des témoins, apporter des preuves ou présenter un mémoire doit faire connaître son intention en envoyant un avis d'intervention dans lequel elle énonce clairement ses opinions sur la demande ou les questions qui sont soumises à la Régie, en prenant soin de communiquer toute remarque pertinente et d'inclure les renseignements qui lui permettront d'expliquer ou d'étayer sa position. Conformément à l'ordonnance de la Régie 145/88 rendue le 18 novembre 1988, les avis d'intervention doivent être envoyés au plus tard le 9 janvier 1989 au secrétaire de la Régie des Services publics, 405, avenue Broadway, bureau 1146, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6. L'ordonnance 145/88,. qu'on peut se procurer aux bureaux de la Régie, comporte un horaire permettant l'échange méthodique de renseignements entre les parties qui prennent part à l'audience et indique la procédure qui doit être suivie pendant l'audience.

Une copie de l'avis d'intervention doit également être expédiée à M. Werthman, Société de téléphone du Manitoba, 489, rue Empress, bureau 601B, Winnipeg (Manitoba) R3C 3V6.

Les parties qui ne désirent que s'adresser à la Régie ou présenter un mémoire sont considérées comme simple participants et doivent, aux termes du présent avis, informer le secrétaire de la Régie au plus tard le 15 février 1989 de leur intention de participer à l'audience publique. Les participants pourront se faire entendre, le 20 février 1989, à 14h, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉS QUE la Régie tiendra à des dates ultérieures des séances publiques à Brandon, Arborg et le Pas dans le but d'entendre des exposés concernant la demande de la Société. Des avis à cet effet seront publiés dans les journaux.

L'ordonnance de la Régie 163/87 du 12 novembre 1987 indique, entre autres, la marche à suivre en cas d'intervention, traite du remboursement éventuel des frais des intervenants et des formalités à remplir dans ce domaine.

FAIT le 17 novembre 1988.

G.O. Barron
Secrétaire de la Régie des services publics
Province du Manitoba

Il existe une rampe d'accès pour les fauteuils roulants.

Winnipeg

Les logements ne manquent pas

Voilà longtemps que le marché locatif à Winnipeg n'a pas été aussi propice pour les locataires: le taux d'inoccupation se situait à 4,3 % en octobre.

Le nombre d'appartements disponibles a pas mal augmenté, puisqu'un avril 88, le taux d'inoccupation était à 3%.La Société canadienne d'hypothèques et de logement donne les raisons suivantes pour cette hausse du taux d'inoccupation:

• la hausse d'activité de construction de maisons en rangée et d'appartements en 1987;

• la faible croissance de l'emploi et une hausse nette de migration des Manitobain(e)s vers d'autres provinces.

Les experts de la Société estiment par ailleurs que le grand nombre d'appartements inachevés va contribuer à une hausse du taux d'inoccupation en 1989. Une hausse qui sera surtout ressentie dans la région du centre-ville de Winnipeg.

Notons enfin que dans les villes de Selkirk et Thompson, le taux d'inoccupation est assez faible (autour de 2% en octobre 88).

Explication pour Thompson: le secteur minier est en reprise. Explication pour Selkirk: peu de nouvelles constructions de logements.

B.B.

Manitoba

Lire et gagner

Si vous aimez lire et aimez la compétition, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a exactement ce qu'il vous faut.

Une fois de plus, l'ACELF vient de lancer un concours dans le but de développer chez les jeunes le goût de la lecture d'auteurs canadiens-français.

L'an dernier, 3 965 jeunes avaient lu une oeuvre et envoyé un résumé de cette oeuvre à l'ACELF. Depuis le départ du programme en 1979, 16 321 jeunes ont participé.

Et attention! Ce ne sont pas les provinces les plus populeuses qui participent le plus. Si certains mois l'ACELF reçoit jusqu'à 800 résumés, parfois de 200 à 300 viennent de la Saskatchewan.

Chaque mois, les responsables du concours choisissent 15 gagnant(e)s qui reçoivent un prix en volumes d'une valeur de 25$.

On peut se procurer des formulaires de participation en appelant ou en écrivant au siège social de l'ACELF : 268, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, G1N 3G4. (418) 681-4661.

B.B.

Paul Phaneuf, des Clippers de Niverville/Saint-Adolphe

Pour appeler l'équipe Sainte-Agathe il aurait fallu de l'argent



photo: Daniel Tougas

Le défenseur pour les Clippers de Niverville/Saint-Adolphe, Paul Phaneuf, ne se lasse pas du hockey rude de la HTHL, mais un jour le temps viendra d'arrêter. «Je pense que lorsque mon jeune Stéphane (1 an) commencera à jouer au hockey, je lâcherai la Hanover-Taché», indique le hockeyeur natif de Sainte-Agathe.

«Quand tu es jeune, tu vas à l'école. Si tu te fais blesser, ce n'est pas une grosse affaire. Tu perds des dents, c'est rien. Mais plus âgé, avec une femme et une famille, ça fait une différence. Par contre, je n'arrêterai jamais de jouer. C'est trop bon pour le coeur!»

«Il y a deux choses que j'aime bien dans le hockey, indique Paul Phaneuf. La rivalité entre les villages et le côté social chez les équipes: les rencontres avec les joueurs après les matchs.»

La rivalité entre les villages est une chose que le défenseur des Clippers de Niverville/Saint-Adolphe connait bien. Son équipe porte le nom de Niverville/Saint-Adolphe, qui comprend une bonne part de joueurs de Sainte-Agathe.

Comment t'es-tu retrouvé dans l'actuelle équipe de Niverville?

«On était 8 ou 9 joueurs de Sainte-Agathe dans l'ancienne ligue de hockey Red River/Pembina Valley», explique le Sainte-Agathien de 25 ans, qui est vendeur de produits pharmaceutiques.

«Après la dissolution de la ligue Red River il y a deux ans, on est allé jouer pour Niverville. Il n'y avait pas eu d'équipe à Niverville l'année d'avant. Cette année, c'est notre deuxième saison.»

«Quand l'équipe a commencé, il y avait peut-être 4 gars de Niverville. Cette année, il y en a seulement deux. Tout le reste des joueurs viennent de Saint-Adolphe et de Sainte-Agathe.

Vous n'avez pas songé à changer le nom?

«Au début de la saison, on a pensé de prendre le nom de Sainte-Agathe, mais ça prend de l'argent pour fonder une nouvelle équipe.»

«Aussi, on peut compter sur les gens de Sainte-Agathe et de Saint-Adolphe pour venir nous voir jouer à Niverville. Mais on ne peut pas compter sur Niverville pour venir nous voir dans un des deux autres villages.

Comment a réagi la nouvelle équipe dans sa première année dans la HTHL?

«C'était la première année pour beaucoup des gars dans la Hanover-Taché. Moi, j'avais joué un an avec Sainte-Anne et je savais à quoi m'attendre. C'est plus rude que la ligue Red River.»

«Notre défense était bonne, notre gardien aussi, mais ça nous prenait des compteurs. On en a poignés cette année et ça va aller mieux j'espère.»

«On a pu recruter des nouveaux parce qu'ils ont étendu les limites de recrutement de cinq milles. Avant ça, à Sainte-Agathe par exemple, les joueurs d'un côté de la rivière Rouge pouvaient se joindre à l'équipe de Niverville, mais ceux qui habitaient de l'autre côté ne pouvaient pas.»

Quels sont les rivaux de Niverville/Saint-Adolphe?

«Nos principaux rivaux, je dirais, sont Steinbach et Sainte-Anne. Steinbach parce qu'ils sont dans notre division et qu'on joue souvent contre eux. Et Sainte-Anne parce qu'il y a des gars de Niverville qui jouent pour les As de Sainte-Anne et la rivalité est là depuis longtemps.»

Y a-t-il eu des moments gênants dans tes années de hockey?

«Oui, c'était dans la ligue Red River/Pembina Valley et notre équipe, les Knights de Sainte-Agathe, jouait contre les Royals de Saint-Jean-Baptiste dans les finales. On avait gagné trois parties chacun et c'était cette dernière partie qui décidait tout.»

«J'ai toujours joué un jeu robuste, mais ce soir-là, c'était pas le temps de perdre la tête! Il restait une dizaine de minutes dans la dernière période et j'ai écopé d'une pénalité majeure de 5 minutes. Saint-Jean-Baptiste avait tout un jeu de puissance aussi! C'était fini pour nous.»

Quel est le moment le plus mémorable de ta carrière?

«Quand j'étais Junior dans l'équipe de Steinbach, j'ai compté 4 buts et 4 passes contre Kenora. Pour un défenseur dans une seule partie, ça n'arrive pas souvent!»

Daniel TOUGAS

Hanover-Taché

Classement général
(au 28 novembre 1988)

Division Sud

	J	G	P	N	T
Saint-Pierre	5	4	1	0	8
La Broquerie	4	2	2	0	4
Saint-Malo	5	2	3	0	4
Mitchell	5	2	3	0	4
Grunthal	4	0	4	0	0

Division Nord

	J	G	P	N	T
Niverville	5	4	0	1	9
Sainte-Anne	4	3	0	1	7
Landmark	3	3	0	0	6
Lorette	3	0	3	0	0
Steinbach	4	0	4	0	0

C'est le bouquet!
Lafleur vole encore la vedette à Dionne

Faut donner les fleurs à Marcel



André BRIN

Entre Guy Lafleur et Marcel Dionne, il y a 31 années d'expérience. Et dire qu'au total les 6 défenseurs habillés pour le match de mardi 29 Jets-Rangers comptent seulement 28 ans de service dans la Ligue Nationale!

Le trajet parcouru par ces deux joueurs de hockey légendaires commence curieusement à la même place. En 1971, dans le tournoi de la coupe Mémorial, Dionne et Lafleur étaient chacun d'un côté de la glace.

Marcel Dionne avait quitté le Québec pour jouer avec les Blackhawks de St. Catherine dans la ligue ontarienne. Ti-Guy Lafleur était resté à Québec où il était devenu le centre d'attraction des Remparts de Québec.

Lafleur a remporté cette première confrontation, mais les duels entre les deux allaient se multiplier au cours des années.

À Montréal, les Canadiens n'ont jamais considéré Dionne. C'était Lafleur ou rien du tout. À l'époque, Sam Pollock, le gérant de l'équipe, s'était assuré que Los Angeles termine au dernier rang, en cédant le vétéran Ralph Backstrom au Red Wings pour que Détroit s'améliore.

Ainsi, les Wings ont devancé Los Angeles au classement. Montréal avait le premier choix des Kings *(qu'ils avaient acquis plus tôt dans la saison)* et ont choisi Lafleur. Détroit a dû se contenter de Dionne.

Pendant 14 ans, les deux ont fait leur besogne. Dionne dans l'obscurité de Los Angeles, Lafleur sous les réflecteurs de la ville de Montréal.

Les discussions ont été interminables par la suite. Qui est le meilleur? Dionne ou Lafleur?

D'un côté, il y avait Dionne, avec une équipe faible, souvent sans motivation évidente.

De l'autre côté, Lafleur et ses nombreuses coupes Stanley.

Mais notons que l'année après la première retraite de Lafleur, la bougie d'allumage de la côte pacifique a inscrit 126 points.

Voilà que, 17 ans après leur premier affrontement, ces deux merveilles évoluent avec la même équipe. Ils en sont à leurs dernières enjambées. Malheureusement, comme il l'a si souvent fait dans sa carrière, Lafleur vole la manchette à Dionne.

C'est tout probablement la dernière saison de Dionne. Il aura fait bien plus que Lafleur à tous les chapitres sauf un: gagner.

Pourtant, Dionne finira sa carrière avec quelque 500 points de plus que Lafleur. Il aura démontré une endurance qui rivalise avec celle de Gordie Howe.

C'est bien le temps que Marcel Dionne vole la manchette à Guy Lafleur.

André Brin est chroniqueur sportif au Ce Soir de Radio-Canada.

Paul Phaneuf se prononce sur la concurrence

Voici ce que Paul Phaneuf des Clippers de Niverville/Saint-Adolphe a répondu lorsque nous lui avons demandé d'évaluer en un mot les autres équipe de la HTHL.

Lorette: très robuste.

Saint-Malo: petits, mais vifs, des bons compteurs, disciplinés.

Niverville/Saint-Adolphe: Avec un an d'expérience, on a appris des choses. On sera plus discipliné cette année. L'an dernier, on était les «toughs» de la ligue; l'équipe la plus pénalisée. Mais on a quand même fini troisième dans notre division, derrière Sainte-Anne et Landmark.

Sainte-Anne: une équipe très dédiée, les joueurs sont disciplinés et ils veulent gagner. Leur hockey mineur est très fort aussi.

Landmark: une bonne équipe qui joue bien dans l'ensemble. Ils sont unis. Ils doivent être unis parce que tu regardes leurs joueurs et tu te demandes pourquoi ils gagnent aussi souvent. Ils ont certains bons compteurs, et ils ne prennent pas beaucoup de pénalités, ça doit faire partie de leur formule gagnante.

La Broquerie: une équipe de joueurs qui entourent Fernand Piché et Gilbert Dubé.

Steinbach: la meilleure équipe de la ligue un soir, la pire le prochain soir. Ils ne sont pas constants.

Grunthal: une équipe qui joue bien à domicile.Mais dans les arénas des autres équipes, ils sont mauvais. Quand tu vas jouer à Grunthal, tu ne reconnais plus l'équipe.

Mitchell: très jeune, il va falloir que l'équipe mûrisse.

Saint-Pierre: une année, ils peuvent avoir une bonne équipe, surtout quand ils ont leurs joueurs des juniors, et l'autre année, ils sont beaucoup moins forts.

ANNETTE DUFAULT

Paisiblement à l'hôpital général de Vancouver, le jeudi 24 novembre 1988, Mlle Annette Dufault de Saint-Bonifaceau Manitoba nous a quittés à l'âge de 22 ans afin d'aller rencontrer le Seigneur.

Elle laisse en deuil ses parents, Marcel et Yvette (née Gueret) de Somerset, son fiancé Michael Hondz de Winnipeg, dix frères et soeurs: René Dufault et amie Darlene de Winnipeg, Luc et Micheline Dufault de Saint-Lupicin, Evelyne et Terry Vermeire de Winnipeg, Adrien et Barbara Dufault de Saint-Léon, Alfred et Florence Dufault de St-Lupicin, Simone et Raymond Syganiec de Rathwell, Marie et Brian Riege de Winnipeg, Jeanne et Aimé Brunette de Lorette, Monique et Guy Badiou de Notre-Dame-de-Lourdes et Michelle Dufault de Winnipeg, ainsi qu'une grand-mère, Marie Rose Laliberté (née Bosc) de Winnipeg, seize neveux et nièces et de nombreux oncles, tantes, cousins, cousines et amis.

Elle est allée rejoindre ses grands-parents Ernest et Marie Dufault (née Morin) ainsi qu'Emanuel Gueret et Joseph Laliberté.

Le corps a été exposé pour les amis et la famille, le jeudi 1er décembre au Salon mortuaire Adams à 20h. Les prières ont eu lieu en l'église catholique de Notre-Dame-de-la-Nativité à Somerset au Manitoba à 13h30 le vendredi 2 décembre. La messe des funérailles célébrée par le père Jean-Louis Caron suivait immédiatement les prières.

L'enterrement a eu lieu au cimetière de Somerset.

Tous dons peuvent être faits à la Société du cancer, 193, rue Sherbrook, Winnipeg (Manitoba) R3C 9Z9.

Le Salon funéraire Adams de Notre-Dame-de-Lourdes au Manitoba était chargé des arrangements.

ADRIEN J. CHARBONNEAU

Paisiblement, à l'âge de 82 ans, Adrien J. Charbonneau rendit son âme au Seigneur le mardi 15 novembre 1988, à l'hôpital Grace. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Albertine Gervais, André et Dora, trois soeurs, de nombreux beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces.

Le R.P. L. McCloskey célébrait la messe de la Résurrection en l'église John XXIII le 18 novembre 1988. La sépulture eut lieu au Mausolée de l'Assomption.

La famille désire remercier le R.P. L. McCloskey et son équipe de pastorale, les Soeurs Oblates, le Dr D. Brown et tout le personnel de la Grace. Merci aussi à tous nos parents et amis pour leurs voeux de sympathie et leurs prières.

HONORÉ BRÛLÉ

À l'hôpital de Saint-Boniface, le mercredi 9 novembre 1988 est décédé à l'âge de 83 ans, M. Honoré Brûlé de l'Ile-des-Chênes, époux bien-aimé de feu Olive d'Auteuil.

Les prières furent récitées le vendredi 11 novembre, à 7h30, au salon funéraire Desjardins, par le Père Roland Prescott, p.b. Les funérailles célébrées par le curé de la paroisse, M. l'abbé Ubald Lafond, eurent lieu en l'église Notre-Dame-de-la-Miséricorde le samedi 12 novembre, suivies de l'inhumation dans le cimetière d'Ile-des-Chênes.

La lecture et les intentions de prières furent faites par deux de ses petites-filles: Mmes Lynn (Denis) LaFlèche et Michelle (Henri) Savard. Les porteurs étaient six petits-fils: Rodney, Brian, Robert et Darrell Brûlé, Daniel Laflèche et Rober Schaubroeck.

Le défunt laisse dans le deuil trois filles: Thérèse des Missionnaires Oblates de St-Boniface, Germaine de l'Ile-des-Chênes; cinq fils et leurs femmes: Jean et Monique d'Ile-des-Chênes, Lucien et Louise de St-Vital, Jérôme et Doreen d'Ile-des-Chênes, Paul et Doreen de Grande-Pointe et Fernand et Sylvia d'Ile-des-Chênes; 19 petits-enfants et une arrière-petite-fille; 2 frères: Antonio et Roland; 2 soeurs: Irène Comeau et Alice Catellier.

Outre son épouse, Olive d'Auteuil, décédée en 1980, un fils Michel est décédé en 1952.

Remerciements

La famille Brûlé remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de M. Honoré Brûlé. Un merci spécial va à l'abbé Ubald Lafond, curé de la paroisse et au Père Roland Prescott qui a présidé aux prières. Notre profonde gratitude, également, aux membres de la chorale, à l'organiste, et à tous ceux et celles qui ont assuré des services très appréciés d'une manière ou d'une autre.

BERTHE TROTTIER (NÉE HERVO)

Le lundi 21 novembre 1988, au Foyer Valade, est décédée à l'âge de 78 ans Madame Berthe Trottier du Foyer Valade, épouse bien-aimée depuis 53 ans de Joseph Élie Trottier et mère bien-aimée de Raymond (époux de Bonnie), de Philippe (époux de Pat), de Jacqueline (épouse de Rudy Renaud), d'Yvonne de Toronto, de Claire (épouse de Ned Kljucec) du Kenya, de Denise (épouse de Glen Pancoe), et de Michèle (épouse de Richard Coutts).

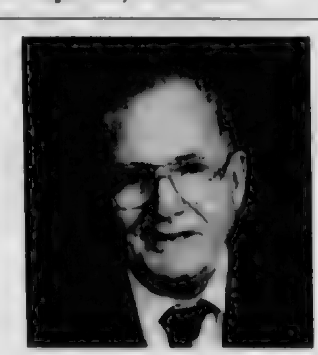
Elle laisse aussi dans le deuil 16 petits-enfants et une sœur, Yvonne Hervo, ainsi que de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines. Berthe était précédée dans la tombe par deux frères : Léon et Marcel.

Elle était ancienne présidente de la Ligue des femmes catholiques de Saint-Vital et du Conseil diocésain de Winnipeg. En décembre 1985, le Pape avait reconnu les services de Berthe et d'Élie en leur accordant une médaille Benemerenti.

La famille désire remercier les V.O.N. pour leur bienveillance et leurs visites. Sincères remerciements au personnel du Foyer Valade pour leurs bons soins et leur considération.

Les dons de fleurs seront refusés poliment. Ceux et celles qui le désirent pourront faire un don à la Société Alzheimer du Manitoba au 205, rue Edmonton à Winnipeg, R3C 1R4, ou au Foyer Valade.

La direction des funérailles avait été confiée au Salon mortuaire Desjardins, au 233-4949.



ANTOINE FILLION

Paisiblement, après une longue maladie le vendredi 11 novembre, est décédé à l'hôpital de Morris, à l'âge de 84 ans, Antoine Fillion anciennement de St-Jean-Baptiste, fils de Louis et Octavie. M. Fillion fut précédé dans la tombe par son épouse Olive (née Dumontier) en 1986, cinq frères et trois soeurs.

Il laisse dans le deuil sept fils, Roland et son épouse Cécile, Antonin et son épouse Florence de St-Jean-Baptiste; Roger de St-Boniface; Roméo et son épouse Annette de Técumseh en Ontario; Donat et son épouse Shirley de Belle Rivière en Ontario; Paul-Émile et son épouse Monique de Maidstone en Ontario; Olivier et son épouse Lorette de St-Norbert; et une fille Rose-Alice et son époux Roger Malo de Windsor en Ontario; de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants; deux soeurs: Mme Anna Bourbonnière et Mme Fabiola Dupuis de St-Boniface.

La messe de la Résurrection fut célébrée le mardi 15 novembre en l'église de St-Jean-Baptiste avec l'abbé Gérard Levesque célébrant et homiliste. L'inhumation se fit au cimetière paroissial.

Les enfants et petits-enfants rendirent un dernier hommage à leur père et grand-père en assumant les fonctions de porteurs, lecteurs, servants d'autel et d'aides au moment de la communion. MM. Aimé Barnabé, Edmond Lafond et Louis Sabourin firent la quête.

Merci à l'abbé Gérard Levesque, aux membres de la chorale, à l'organiste, à la Ligue des femmes catholiques, à tous ceux et celles qui nous ont fait témoignage de leurs amitié soit par prières, messes, visites, fleurs, cartes et dons à la «Manitoba Heart Foundation». Toutes marques de sympathie furent grandement appréciées.

La famille

ALICE FREDETTE

Après une longue lutte avec le cancer, Alice Fredette du 398, place Cabana, s'est éteinte paisiblement dans son foyer entourée de sa belle famille, le 28 novembre 1988.

Alice est née à Saint-Boniface où elle grandit. Elle était la neuvième enfant d'une famille de onze. Son père Joseph Prince est mort en 1963 et un frère Jean l'a aussi précédée en 1962.

La plus grande joie d'Alice était sa famille et ses amis. C'était une femme très accueillante qui recevait tout le monde avec grâce et chaleur. Elle mettait ses invités à l'aise. Elle aimait la vie et elle la vivait pleinement tout en répandant la joie autour d'elle. Elle avait un don rare, le sourire perpétuel, même dans la douleur, et elle pensait toujours aux autres.

Pendant que ses enfants grandissaient, elle travaillait à la maison. Plus tard elle poursuivait sa propre carrière et avant sa maladie, elle était assistante à la bibliothèque du Collège Louis-Riel et avant ça au Collège J.H. Bruns. Alice grandit dans une famille musicale et elle a marié un homme qui était aussi très musical. Ensemble ils ont élevé leurs enfants à apprécier et interpréter la belle musique. Pendant vingt-cinq années, Alice chantant avec la Chorale des Intrépides et pendant quinze années elle chantait avec le choeur de chant de la Cathédrale de Saint-Boniface.

À part son mari, Lucien Fredette, Alice laisse dans le deuil six enfants dont Marc et sa femme Nicole, Lise et son mari Steve, Gisèle et son mari Dennis, Suzanne et Ron, Simone et son mari Garry, et Patrick, le cadet. En plus elle laisse cinq petits-enfants dont Chelsea et Joshua Kent, Sheena et Ashley Emond, et Stephen Schmidt. Elle laisse aussi sa mère Mme Parmélisa Prince; trois soeurs: Irène Lachance, Thérèse Lemieux et Lucille Dufault; six frères: Paul, Maurice, Napoléon, Joseph, Albert et Philipp;, sa belle-mère Mme Dorothée Fredette; plusieurs beaux-frères et belles-soeurs et de nombreux neveux et nièces.

La famille d'Alice veut remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, lui auraient apporté un confort pendant sa longue maladie.

La messe de la Résurrection a été célébrée à 14h le 1er décembre par l'abbé Albert Fréchette dans la Cathédrale de Saint-Boniface et les prières ont été récitées avant la messe, dans l'entrée de la Cathédrale.

Au lieu d'envoyer des fleurs, vous pouvez faire un don au «Cancer Society» du Manitoba.

MAXIME DURAND

À la douce mémoire de Maxime Joseph Étienne Durand qui s'est éteint paisiblement au Foyer Notre-Dame, à Notre-Dame-de-Lourdes, le 21 novembre 1988, à l'âge de 92 ans et 9 mois.

Il est né le 12 février 1896 à Notre-Dame-de-Lourdes d'une famille de quinze. Après avoir fait son service militaire en 1918, il est venu s'établir à Notre-Dame-de-Lourdes en 1919 pour être cultivateur. Il s'est marié avec Marie-Josèphe Le Moullec le 12 février 1923 et ensemble ils ont élevé cinq fils et trois filles. Il est déménagé au Foyer Notre-Dame en 1973.

Maxime était précédé dans la tombe par son épouse Marie-Josèphe en 1951, sept frères, quatre sœurs, un petit-fils, et un arrière-petit-fils.

Il laisse dans le deuil ses enfants Cécile et son époux Raymond Pallard de Vancouver en Colombie-Britannique, Thérèse et son époux Robert Fouasse de Notre-Dame-de-Lourdes, Paul et son épouse Aline, Hubert et son épouse Deanna de Notre-Dame-de-Lourdes, Gertrude et son époux Jean Simoens de Bruxelles au Manitoba, Damien de Vancouver en Colombie-Britannique, Léandre et son épouse Lorraine du Parc Windsor, Alain et son épouse Hélène de Saint-Vital, ainsi que 41 petits-enfants et 29 arrière-petits-enfants. De plus, il laisse ses frères Auguste et son épouse Irène de Notre-Dame-de-Lourdes, Pierre et son épouse Lucienne de Saint-Boniface; sa sœur Marie et son époux Lucien Lemieux de Saint-Vital; ses belles-sœurs Mme Marie-Jeanne Durand, Mme Bernadette Durand, Mme Thérèse Avanthay, les Sœurs du Saint-Sauveur : Sr Valentine, Sr Eugénie, Sr Cécile Le Moullec; et un beau-frère Clément et son épouse Carmen Le Moullec.

La Messe de la Résurrection avait lieu en l'église de Notre-Dame-de-Lourdes le samedi 26 novembre à 14 h. Il était enterré à côté de son épouse Marie-Josèphe au cimetière de la paroisse.

Le R.P. Rodrigue Bouchard célébrait les offices. Les porteurs étaient les petits-fils du défunt : Charles Fouasse, Gérald Simoens, Conrad Durand, Paul Pallard, Dwayne Durand et Gilles Durand.

Les porteuses honoraires étaient ses petites-filles : Cheryl Harrison, Jocelyne Durand, Simone Vermière, Micheline Williams, Marie Simoens et Lise Durand.

Ses petites-filles, Charlotte Durand et Lucille Boucher, firent les lectures, alors que les deux plus jeunes des petits-enfants, Monica et Adrien Durand, portaient les fleurs.

Les huissiers étaient ses neveux, Luc Durand et Louis Comte. La croix était portée par son neveu Charles Durand. Ses petits-neveux, Marc Durand et Marc Le Moullec, servaient alors que son neveu Gabriel Durand et son épouse Georgette distribuaient la communion. La quête avait été cueillie par sa nièce Rolande Hague et son époux Lloyd ainsi que par son neveu Roger Durand et son épouse Thérèse. Son neveu Hilaire Durand distribuait les cartes mortuaires.

La direction des funérailles avait été confiée au Salon mortuaire Adam's de Notre-Dame-de-Lourdes.

Coût des nécrologies:
10$ pur 100 mots: 20$ pour 150 mots. **Photo:** 8,50$

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu **LOUIS VERMETTE** de la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba, cultivateur à la retraite.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés au 201-185, boul. Provencher, Winnipeg (Manitoba) R2H 3B4, le ou avant le 2e jour de janvier 1989.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 23e jour de novembre 1988.

TEFFAINE, TEILLET & BENNETT
Procureurs de la succession



photo: Bernard Bocquel

Ronald (Herb) Gosselin porte une casquette d'un noir douteux, tandis qu'Alain Boucher tient absolument à récupérer la casquette bleue de Normand Gousseau.

Ronald *(Herb)* Gosselin et Alain Boucher, sûrs de leur longue expérience footballistique, s'autorisent à introduire l'inquantifiable dimension psychologique pour expliquer la victoire. Et ils sont d'accord sur l'essentiel.

«Le quart Sean Salisbury était la clé à cause de son leadership. Il a donné confiance aux Bombers», diagnostique Alain Boucher. Ronald *(Herb)* Gosselin offre la prescription pour 89: «Je ne sais pas si Salisbury est le prochain Moïse *(il est au moins mormon)*, mais les Bombers devraient le garder. Il semble donner une stabilité à l'équipe».

Herb, Alain et Normand à coeur ouvert

Boire la Coupe jusqu'à la lie

Maintenant que l'accès de fièvre est passé, un rien d'honnêteté intellectuelle s'impose. Les Gros Bleus ont gagné la Coupe Grey, mais uniquement grâce au miracle de la Division Est.

Souvenez-vous comme on se moquait des Argonauts et autres Ti-Cats, qui pouvaient perdre plus de la moitié de leurs parties en saison régulière et prétendre à l'honneur ultime?

Eh bien cette année, les Bombers se sont retrouvés exactement dans la même situation. S'ils avaient dû se frotter durant la saison aux boys de l'Ouest, les quarts de sofa auraient cette année encore probablement dû se contenter des bons souvenirs de 1984.

Ronald *(Herb)* Gosselin, un vieil expert des Bombers, le sait trop bien dans le fond. Mais n'essayez pas de lui dire qu'il n'avait pas vraiment le droit de célébrer la victoire bomberesque.

«On a battu Toronto, à mon avis la meilleure équipe de la Ligue. Ensuite, tout est tombé en place, le ballon bondissait dans la bonne direction, les fameux Argos Bounces étaient pour nous. On a été chanceux. Mais on n'a pas volé la Coupe».

Normand Gousseau se souvient à peine du temps de la Division Ouest, puisqu'il suit les Bombers depuis seulement trois ans. C'est dire s'il était tout feu tout flamme pour sa première Coupe Grey. Comme gérant du Rendez-Vous et du Canot du Festival du Voyageur, il a organisé un happening au Canot, pour permettre à 70 mordus de vibrer au rythme d'un écran géant.

On a choisi la Portage

«Avant la partie, j'avais de grosses espérances. Mais j'avais mes doutes. *(Note du journaliste: bienvenu dans le club)*. L'enthousiasme de tout le monde était extraordinaire. On est allé sur la Portage. Une victoire comme ça, ça amène une ville ensemble».

Alain Boucher était au Canot. Il ose s'en souvenir. «C'était de la folie. L'énervement de la journée devait sortir quelque part. On a choisi la Portage. C'était le fun. On aurait dit que tout le monde se connaissait tout d'un coup!».

La grosse question qui s'impose maintenant peut se résumer cruellement: ce débordement de joie va-t-il servir d'électrochoc à la Ligue, à Winnipeg, aux saints Thomas footballistiques?

Alain Boucher revient sur terre. «Comme c'est là, l'avenir n'est pas prometteur. Je ne me fais pas d'illusion, on ne peut pas supporter les Bombers tout seuls. Mais oui, je vais renouveler mes billets de saison jusqu'à ce que la Ligue n'existe plus».

Normand Gousseau est coulé dans le même moule bleu. «Je vais acheter mes billets de saison sans hésiter. Mes amis hésitaient pour des raisons monétaires. Mais après la victoire, leur décision a été vite faite!»

Ronald *(Herb)* Gosselin , fidèle à son image, tient à afficher une douloureuse circonspection sur fond de moue dubitative. «Moi, je me paierai pas mes billets de saison d'avance. Je veux d'abord voir si on aura un produit, si la Ligue va exister».

Bernard BOCQUEL

VITE LU VITE SU

Manitoba

Au nez et à la barbe

Le traditionnel coup d'envoi du Festival du Voyageur sera donné le vendredi 9 décembre. L'occasion: l'inscription au concours des barbus.

Il existe trois catégories pour les poilus: la barbe style Voyageur (grosse, longue et poilue); la barbe soignée, la moustache Budweiser.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire chez les barbiers commanditaires ou à la Brasserie Labatt vendredi 9 à compter de 19h. Des formulaires d'inscriptions sont aussi disponibles au bureau du Festival du Voyageur (768, avenue Taché).

Attention, cependant: les gagnants des premiers prix de l'an dernier ne peuvent pas s'inscrire dans la catégorie dans laquelle ils se sont classés premiers. La date limite pour les inscriptions est le 10 février.

B.B.

Manitoba

Psychologues

La section DIRECTION DES SOINS ET DU DEVELOPPEMENT A L'ENFANCE continue ses services aux régions rurales francophones de la province.

Le titulaire de ce poste travaillera avec le personnel des écoles, les parents et d'autres spécialistes à l'implantation de modifications au milieu d'apprentissage et dans la vie quotidienne de l'enfant. Plus spécifiquement, les tâches comprendront l'évaluation de l'apprentissage de l'enfant, l'appréciation de l'aspect social et émotif de l'enfant ainsi que les interventions et la mise sur pied de programmations, directes et indirectes, adaptées aux difficultés de l'enfant. Les candidats devront être détenteurs d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent en psychologie clinique et/ou scolaire. La connaissance des tests psychologiques est essentielle. Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante de la langue française et anglaise pour travailler avec compétence dans les deux langues.

Pour plus amples renseignements, prière de communiquer au 204-945-7912 (à frais virés).

Salary: de $34,403 - $43,481 per année
Competition No.: 2164
Closing Date: décembre 19, 1988
Apply in Writing to: Service du personnel
Ministère de l'Education
310-1181, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

An Equal Opportunity Employer

On est à la recherche d'un(e)

préposé(e) à la saisie de données et aux commandes

Un distributeur national du Parc Inkster requiert les services d'une personne bilingue ayant de l'expérience en saisie de données. L'entreprise offre d'excellents avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitæ ainsi que vos attentes salariales à l'adresse suivante:

La Liberté
Boîte n° 10 ,C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Agent de bord

Envolez-vous avec nous!

Si vous avez toujours rêvé d'explorer le monde, alors quoi de mieux que la carrière d'agent de bord à Air Canada?

Assurance, entregent et professionnalisme. Voici les qualités premières que nous recherchons. Vous devez également être disposé(e) à relever les défis de taille qui vous attendent : une formation intensive, de lourdes responsabilités et un travail exigeant un mode de vie souple.

Si vous croyez que cette occasion unique vous attire, nous serions très heureux de vous rencontrer au cours de nos séances d'information qui auront lieu les

6 et 7 décembre 1988 à 18 h 30
au Convention Centre
375, avenue York
Chambres 12 et 13

Air Canada appuie la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur les langues officielles.



Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

4 ENSEMBLES D'HABITATIONS POUR LES PERSONNES ÂGÉES CLEARWATER , SMHR #MI 4050008

12 ENSEMBLES D'HABITATIONS POUR LES PERSONNES ÂGÉES STARBUCK B., SMHR #MI 4050011

Les documents de soumission établis par Logement Manitoba peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, de Sanford Evans, des bureaux de Logement Manitoba à Winnipeg.

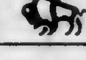
Les entrepreneurs généraux doivent déposer leurs plans et devis au plus tard le 28 novembre 1988 au bureau de Logement Manitoba, Direction des services de plans, 287, av. Broadway; et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100$ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 p. 100 de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 p. 100 de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées au secrétaire de la SMHR, 287, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le 16 décembre 1988. Téléphone: 945-4665.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Logement Manitoba — Manitoba Housing



VILLA YOUVILLE INC.

on demande un(e)

coordinateur/trice

de développement pour le personnel (demi-temps)

Qualifications:

- infirmier(ère) certifié(e)/Manitoba;
- expérience en planification de programmes et en enseignement est préférable;
- doit avoir un certificat courant d'instruction en réanimation cardio-pulmonaire (CPR);
- doit être bilingue;
- doit posséder des aptitudes à communiquer effectivement avec tout le personnel;
- doit avoir des connaissances formelles et informelles en comportement et réadaptation gériatrique ainsi que psychogériatrique;
- doit avoir les connaissances pour organiser, planifier, développer et évaluer les programmes éducatifs;
- expérience en gestion ou à titre de surveillant.

Des demandes seront acceptées, par écrit, jusqu'au **23 décembre 1988.**

Pour plus de renseignements, s'il vous plaît contacter M. L.L. Bernardin, directeur général, au 422-5624, et écrivez vos demandes à:

Villa Youville
Directeur général
Ste-Anne (Manitoba) R0A 1R0

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

est à la recherche d'un(e)

directeur de programmation

Fonctions:

- planifier, organiser, diriger et coordonner les activités relatives à la programmation culturelle du Centre culturel franco-manitobain.

Exigences du poste:

- formation dans le domaine des arts ou expérience pertinente;
- très bonne connaissance du milieu artistique et culturel manitobain;
- connaissance des arts;
- très bonne connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits.

Salaire: à négocier.

Entrée en fonctions: à négocier.

S'il vous plaît parvenir votre curriculum vitae avant **le 12 décembre 1988 au:**



Directeur général
Le Centre culturel franco-manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation



8 ENSEMBLES D'HABITATIONS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ST-JEAN-BAPTISTE MANITOBA , SMHR #MI 4050007

Logement Manitoba, de concert avec la SCHL, prévoit construire 8 ensembles d'habitations pour les personnes âgées à St-Jean-Baptiste.

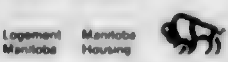
Les documents de soumission établis par Boyle F. Schaefer, architecte, peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, de Sanford Evans, des bureaux de Logement Manitoba à Winnipeg.

Les entrepreneurs généraux doivent déposer leurs plans et devis au plus tard le 28 novembre 1988 au bureau de Boyle F. Schaefer, architecte, 400-365 Hargrave St., Wpg., (tél.: 943-7096); et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100$ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 p. 100 de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 p. 100 de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées au secrétaire de la SMHR, 287, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le 9 novembre 1988. Téléphone: 945-4665.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.



LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DU MANITOBA INC.

est à la recherche d'une personne pour combler le poste de

DACTYLO PERMANENTE À TEMPS PARTIEL

FONCTIONS:

- traitement de texte
- 2 jours par semaine

N.B.: le nombre de jours travaillés peut augmenter selon le besoin du bureau.

QUALIFICATIONS:

- doit être bilingue - (oral et écrit) français et anglais;
- personne accueillant(e) à belle personnalité;
- rapidité de frappe requise - 50 mots à la minute;
- bonne connaissance d'un système de traitement de texte exigée
- expérience sur Micom 3004 - un atout certain.

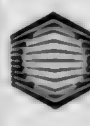
SALAIRE:

- Selon l'expérience et les qualifications.
- Pleine participation aux bénéfices des employés.

ENTRÉE EN FONCTIONS:

Aussitôt que possible.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en toute confiance en envoyant son curriculum vitae libellé «Personnel» à:



Alain Louer
Adjoint, finances et administration
La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.
C.P. 68
390-F, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-PIERRE-JOLYS

est à la recherche d'un(e)

directeur/trice

responsable du développement, de l'administration et du contrôle de la caisse populaire dans le cadre des politiques établies par le conseil d'administration.

Exigences:

- excellente formation dans une institution financière;
- de l'initiative et des capacités d'organisation;
- personne avenante et dynamique possédant des qualités de leadership;
- capacité de communiquer efficacement, oralement et par écrit, en français et en anglais;
- expérience de gestion du personnel.

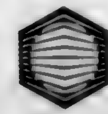
La caisse populaire:

- La Caisse populaire de Saint-Pierre-Jolys, avec un actif de 8 millions, offre des services financiers à plus de 1000 membres.

Traitement: Selon l'expérience et les qualifications.

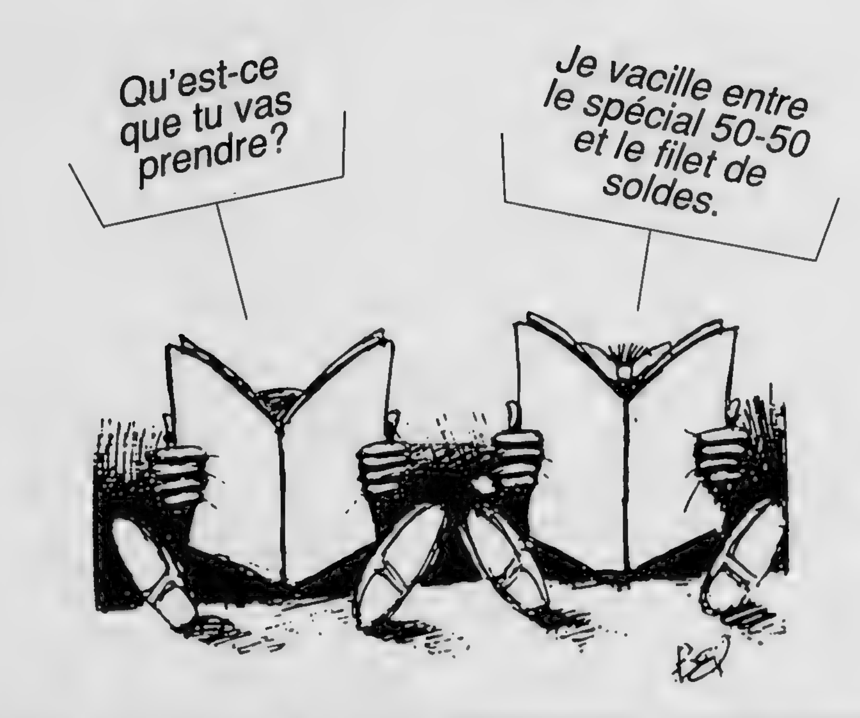
Entrée en fonctions: Le 1er janvier 1989.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en faisant parvenir son curriculum vitae, avec la mention «Personnel et confidentiel», au plus tard le 13 décembre 1988, à:



Monsieur André Garand
Président de la Caisse populaire de Saint-Pierre-Jolys
C.P. 411
Saint-Pierre (Manitoba) R0A 1V0

Pour dessert, nos succulents «Norwood flap jacks»



Le 1er vendredi du mois

Daniel TOUGAS

Dans le dernier Premier vendredi du mois, nous vous avons fait connaître les délicieux plats qui devraient être au menu du restaurant typiquement franco-manitobain. On a mentionné, entre autres, la «ruines-cuisine» de Saint-Norbert, la bonne chère Plage Albert et les «Poches-aux-lièvres» de Sainte-Geneviève, avec sirop d'étable.

Cette semaine, nous poursuivons ce survol culinaire du Manitoba français en terminant notre liste de délistes, euh... de délices.

Commençons avec les apéritifs: il y a d'abord notre célèbre «Tequila Somerset». Ou encore préféreriez-vous un grand verre d'eau puisé à la digue de Sainte-Rose-du-lac.

N'oublions non plus l'apéro qui nous vient de Powerview, «Le choc hydroélectrique» (de l'eau et votre choix de fort).

Comme entrée, nous vous proposons, de Saint-Malo, la «Poutine malouine» ou un plat de nouilles, préparé à la mode de Pine Falls avec des petits messages insérés dans les nouilles. Ces «pâtes et papiers» servent de 4 à 6 personnes.

Toujours dans les entrées, laissez-vous tenter par deux spécialités de Saint-Jean-Baptiste: «La purée de pois sur un lit de pois concassés», ou encore le célèbre «Pâté de pois gras».

Maintenant, voici nos choix de succulents mets principaux.

Le Saint-Claudien: soyez prêt à passer beaucoup de temps à la table pour ce repas à la française. Plusieurs plats et soupes crémeuses sont les spécialités de ce grand centre de la crème manitobaine.

Comme dessert, pour vous mettre dans l'esprit de Saint-Claude où les discussions sont toujours vivantes, nous vous proposons le «Lemon harangue pie». Et pour ceux et celles aiment ce genre de chose, finissez votre repas avec une bonne pipée de tabac jurassien.

Le Lorecien: pour ce festin, style Lorette, on vous paie l'essence pour aller manger en ville!

Le Broquerois: ce buffet plantureux, dans lequel il est facile de s'évacher, nous vient directement de la capitale laitière du Manitoba, La Broquerie. Il y a un si grand choix de mets que vous allez avoir du mal à faire votre pis!

Tous les produits laitiers du Broquerois sont gratuits: lait, yogourt, fromage, crème sure. Comme dessert, on vous propose les «merises La Brise»: des merises cueillies à Sandilands et Marchand recouvertes (surprise!) de lait! Pour les plus aventureux, il y a aussi le choix de la crème, du yogourt ou d'une sauce fromage.

Le Broquerois offre aussi un grand choix d'apéritifs. Après tout, on est à l'extérieur des frontières de la ville de Steinbach!

Le Saint-Pierrois: le Saint-Pierrois vous offre un repas 50-50: 50 pour cent salé, 50 pour cent sucré! Parmi les plats principaux, régalez-vous avec le spécial «Duo du clocher» qui comprend du poulet servi avec un oeuf à coq et votre choix d'église.

Il y a aussi les cuisses de (folies) grenouilles avec la tarte du mois de la Rivière-aux-Rats!

Le Bonifacien: La capitale manitobaine du bétail vous offre son succulent Windsor Pork. Il s'agit d'une assiette de viandes froides de Burns, de Schneiders ou de l'un des autres abattoirs dans le coin. *(S.V.P. appelez d'avance pour ces plats, on vous dira si l'un ou l'autre est en grève ou s'ils ont fermé leurs portes pour de bon).*

Toujours dans l'esprit bonifacien, régalez-vous avec notre biblio-bifteck: saignant, centre-ville ou bien cuit.

Le vendredi, la viande cède la place au poisson du boulevard Provencher: c'est un «Filet de soldes».

Pour bien arroser votre repas, peut-être prendriez-vous un verre de Rouge... ou encore d'Assiniboine. Mais attention à vos vêtements, le Rouge a tendance à Taché!

N.B.: Ces deux vins cette année sont très secs. Demandez au serveur, il vous proposera le «very dry» ou le «La Verendrye». Pour dessert, rien d'autre que nos crêpes «Norwood flap jacks».

❑

VITE LU, VITE SU

Manitoba

Le gouvernement nomme des Franco-Manitobains

Plusieurs Franco-Manitobains ont été désignés ces dernières semaines pour siéger dans différents organismes dépendant du gouvernement provincial.

Marcel Taillieu, président de Taillieu Construction à Winnipeg, a été nommé président et directeur de la Société de développement du Manitoba. Dans ce même organisme, Lorette Courcelles, administratrice du Chalet Malouin de Saint-Malo, a été nommée directrice. La Société de développement du Manitoba comprend 7 membres nommés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le ministère des Affaires municipales a choisi René Maillard, maire de Sainte-Rose-du-Lac depuis 1977, pour siéger à la Commission municipale en compagnie de 8 autres membres.

Claire Comte, infirmière à Notre-Dame-de-Lourdes, est l'une des 9 membres de la nouvelle Commission d'étude sur l'illettrisme qui dispose d'un montant de 300 000$ pour «déterminer l'ampleur du problème parmi les groupes concernés et recommander des programmes pour répondre à leurs besoins».

Les membres de la Commissions d'étude sur l'illetrisme ont été nommés par le ministère de l'Éducation et doivent rendre un rapport préliminaire d'ici la fin janvier et un rapport final avant la fin du mois de mars.

VIE SOCIALE

Mariage

Rossel Serge Marion, de Ponteix (Saskatchewan), fils de Hervé Marion et de Germaine Gosselin du Parc Windsor, et **Joanne Barbara Wassell**, de Yorkton (Saskatchewan), fille de Terence et Antoinette Wassell de Melville (Saskatchewan), le 12 novembre 1988, en la chapelle de la Gendarmerie royale du Canada à Régina (Saskatchewan).

Décès

Le Père Maurice Lalonde, c.s.v., ancien curé d'Otterburne, décédé au Centre Champagneur de Joliette (Québec), le 27 novembre à l'âge de 77 ans.

Baptêmes

Marie-Jeannine-Eva, fille de Claude et Estelle Régnier de Saint-François-Xavier, née le 3 septembre, baptisée le 13 novembre en l'église de Saint-Fançois-Xavier. Guy et Monique Sénécal ont été le parrain et la marraine.

Marie-Élaine-Jolene, fille de Guy et Monique Sénécal de Saint-François-Xavier, née le 20 octobre, baptisée le 13 novembre en l'église de Saint-François-Xavier. Charles et Élaine Sénécal ont été le parrain et la marraine.

Saint-Jean-Baptiste

Un funspiel pour le curling

Un «funspiel» sera organisé la fin de semaine des 10 et 11 décembre pour fêter dignement l'inauguration officielle du nouveau curling de Saint-Jean-Baptiste.

Deux députés ministres ont été invités à honorer de leur présence l'inauguration prévue samedi 10 décembre à 14h: Jake Epp, député de Provencher et ministre fédéral de la Santé, et Jack Penner, député de Rhineland et ministre provincial des Ressources naturelles.

Le «funspiel» *(un bonspiel dont les équipes sont constituées au hasard par tirage au sort)* se déroulera durant les deux jours de la fin de semaine. Les personnes intéressées à participer doivent s'inscrire à l'avance en appelant Paulette Vermette au 746-8227 ou Léon Lafond au 758-3401.

Rappelons que le nouveau curling, qui a ouvert ses portes début novembre, a coûté 340 000$, dont 90 000$ assumés par la province. Pour le reste, c'est la communauté qui contribue *(il reste environ 50 000$ à rembourser).*

L.G



68e anniversaire de mariage

M. et Mme Emile Baudu

190, promenade Enfield
mariés à Notre-Dame-de-Lourdes
le 24 novembre 1920.

2 enfants: Alice et Alphonse Chaput de Lorette au Manitoba et leur garçon André et Georgette Baudu de Wawota en Saskatchewan, 4 petits-enfants: René et Terry Baudu, Chad et Leanne Jackson, 6 arrière-petits-enfants tous de Wawota en Saskatchewan.

LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS

Avis relatif à la demande présentée par la Société d'assurance publique du Manitoba

SOYEZ PAR LES PRESENTES AVISÉS que la Société d'assurance publique du Manitoba (la Société) a soumis une demande à la Régie des services publics du Manitoba (la Régie), conformément au décret du lieutenant-gouverneur en conseil numéro 1389, en date du 16 novembre 1988, et de la Loi sur la Régie des services publics, afin d'obtenir de la Régie une ou plusieurs ordonnances provisoires portant sur les éléments suivants:

1. L'établissement, à compter du 1er février 1989, de primes d'assurance obligatoires comprises dans le prix du permis de conduire du Manitoba et comprenant la prime de base, les réductions au mérite, les primes de pénalité pour points de démérite et les surprimes pour accidents.

   Le montant de la prime de base comprise dans le prix du permis de conduire s'élève à l'heure actuelle à 35$. Les conducteurs qui peuvent bénéficier de la réduction au mérite se voient accorder une remise de 5% sur la prime d'assurance de base par point de mérite qui figure sur leur permis de conduire. Le montant des primes de pénalité pour points de démérite varie entre 150 et 999$, selon le nombre de points de démérite accumulés. Les conducteurs reconnus responsables au cours d'une période de 36 mois d'un deuxième accident se voient imposer une surprime de 250 dollars, de 500$ s'il s'agit du troisième accident et de 750$ pour le 4e accident et chaque accident additionnel.

   On ne propose aucun changement du montant de ces primes pour 1989.

2. L'ajustement, à compter du 1er mars 1989, des primes de base du régime obligatoire d'assurance-automobile. Les taux des primes proposés pour 1989 représentent dans l'ensemble une augmentation moyenne de 2,5% des primes de base du régime obligatoire. Toutefois, les taux des primes peuvent varier d'un propriétaire à l'autre, en fonction des catégories de véhicules.

   Les parties qui désirent étudier en détail les taux des primes proposés pour 1989 sont invitées à consulter la demande et les documents d'appoint soumis par la Société, ainsi qu'il est indiqué dans le présent avis.

Voici les points saillants des changements de taux proposés:

- Une réduction de 2% des primes de base d'assurance-automobile pour les propriétaires de véhicules qui sont admissibles au programme de réductions accordées aux bons conducteurs. Le 31 octobre 1988, les propriétaires d'environ 273 000 véhicules entraient dans cette catégorie.
- Une augmentation de 1 à 10% pour les propriétaires de véhicules payant des primes de pénalité ou des surprimes. Le 31 octobre 1988, les propriétaires d'environ 340 000 véhicules entraient dans cette catégorie.
- Le taux des primes de base ne change pas dans le cas des propriétaires d'environ 111 000 véhicules qui entrent dans diverses autres catégories.

La Société propose en outre un certain nombre de changements au régime Autopac de base qui risquent d'influer sur le taux des primes. Voici ces changements:

Garanties

- La garantie (d'une limite de 200 000$) contre les automobilistes insuffisamment assurés vient s'ajouter à la garantie de base sans prime supplémentaire.
- Dans le cas des motocyclettes, la couverture garantissant la protection vis-à-vis des passagers vient s'ajouter à la garantie de base sans prime supplémentaire.
- L'équipement sonore et le matériel électronique de communication sont assurés jusqu'à concurrence de 1 000$.
- La limite de la garantie contre la privation de la jouissance d'un véhicule, dans le cas où un automobiliste est forcé de louer un véhicule, passe de 600 à 900$.
- La franchise applicable à la garantie tous risques est réduite de 300 à 150$ pour les cyclomoteurs et de 250 à 150$ pour les remorques utilitaires d'agrément.
- Les propriétaires de camions, autres que les camions agricoles, dont le poids total en charge est supérieur à 16 330 kg, et les propriétaires d'autobus immatriculés comme véhicules de transport public ne sont pas couverts par la garantie tous risques de base mais bénéficient toutefois de l'assurance responsabilité civile et de prestations en cas d'accident en vertu du régime Autopac de base.
- Les personnes qui ne résident pas au Manitoba et qui sont propriétaires de camions utilisés à des fins commerciales et d'autobus immatriculés comme véhicules de transport public ne sont pas couvertes par les assurances tous risques et responsabilité civile. Dans leur cas, ce sont les responsables de l'immatriculation des véhicules et la Commission du transport routier du Manitoba qui régissent les conditions relatives à l'assurance responsabilité civile.

Catégories d'utilisation et de tarification des véhicules

- Une nouvelle catégorie (Véhicules d'étudiants) va être établie pour les étudiants à temps plein qui utilisent leur véhicule pour se rendre à l'école ou à l'université et en revenir, etc.
- Une nouvelle catégorie (Véhicules agricoles tout usage) va être établie pour les propriétaires de véhicules agricoles qui utilisent ces véhicules pour aller au travail ou à l'école et en revenir, ou à des fins commerciales autres qu'agricoles.
- Une nouvelle catégorie (Camions tout usage) va être établie pour les propriétaires de camions qui utilisent leur véhicule pour aller au travail ou à l'école et en revenir.
- Une nouvelle catégorie va être établie pour les camionnettes utilisées pour le transport de personnes handicapées. Ces véhicules entraient auparavant dans la catégorie Autobus privés.
- Les propriétaires des véhicules qui entrent dans la catégorie tarif Préférentiel et sont utilisés pour aller au travail ou à l'école et en revenir, ou effectuer une partie de ce trajet, vont se voir imposer une distance maximale de 1 609 kilomètres par année et un nombre maximum de quatre voyages par mois, sauf s'il s'agit d'assurer le transport à l'école (aller et retour) d'enfants à charge.
- Quatre nouveaux groupes de tarification vont être établis pour la catégorie Caravanes automotrices: Agrément, Préférentiel, Universel et Commercial.
- Les propriétaires de véhicules de location pourront désormais faire assurer leur véhicule selon l'usage qu'ils en font (par ex.: tarifs Préférentiel, Universel, Commercial).
- La catégorie des grands routiers utilisés à des fins commerciales et la catégorie des autobus immatriculés comme véhicules de transport public seront redéfinies afin d'y inclure deux catégories distinctes: l'une comprenant les véhicules qui circulent au Manitoba et l'autre les véhicules qui circulent en dehors de la province.

Réductions au mérite

- Il ne sera désormais plus nécessaire qu'un véhicule soit assuré pour une période totale de huit mois afin que son propriétaire puisse bénéficier d'une réduction au mérite.
- On ne se fondera plus sur le dossier de sinistres du véhicule mais sur celui du propriétaire inscrit, pour établir si un conducteur peut bénéficier d'une réduction au mérite.
- Les propriétaires de véhicules entrant dans les catégories suivantes pourront désormais bénéficier de réductions au mérite: motocyclettes, cyclomoteurs, caravanes automotrices (les quatre groupes de tarification), véhicules d'étudiants, camions tout usage et véhicules agricoles tout usage.
- Les conducteurs qui viennent s'établir au Manitoba pourront bénéficier des réductions accordées aux bons conducteurs sur leurs frais de permis de conduire et sur les primes d'assurance-automobile.

Paiements échelonnés

- Le montant des frais de gestion (10$) reste le même.
- Le montant de la pénalité (20$) imposée aux propriétaires qui effectuent leurs paiements après la date limite reste également le même.
- Les propriétaires de motocyclettes et de cyclomoteurs pourront désormais bénéficier de la formule des paiements échelonnés.
- Les dates d'échéance des paiements vont changer pour tomber au milieu et à la fin du mois.

Remboursement des primes d'assurance

- Le remboursement des primes d'assurance pour les motocyclettes et les cyclomoteurs sera calculé d'après le même pourcentage que dans le cas des voitures de tourisme.

PROCÉDURE

La Régie tiendra une audience publique portant sur la demande de la Société dans la salle Viscount de l'hôtel Viscount Gort Flag Inn, 1670, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), le 12 décembre 1988 à partir de 9h, et, si besoin est, les 13 et 14 décembre.

Étant donné qu'il reste peu de temps, la conférence préparatoire, qui se déroule normalement avant une audience publique, fera partie cette fois-ci de l'audience et aura lieu au début de cette dernière, le lundi 12 décembre 1988 à 9h. On demandera à ce moment-là aux personnes présentes d'aider la Régie à établir la procédure de l'audition de la demande déposée par la Société.

La Régie pourra demander aux différentes parties qui représentent un même groupe d'assurés ou qui ont les mêmes intérêts de présenter un seul et même exposé.

Toute partie qui désire intervenir au cours de l'audience doit faire connaître son intention par écrit au soussigné avant le mercredi 7 décembre 1988 et doit être présente à l'audience ou y envoyer un représentant. Une copie de l'avis d'intention doit également être envoyée à l'avocat de la Société, Me A. Lorne Campbell, c.r., Aikins, MacAuley and Thorvaldson, 360, rue Main, 30e étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 4C1 (957-0050).

Tout intervenant qui a l'intention de présenter une motion portant sur la procédure à suivre à l'audience doit faire parvenir le texte de la motion au secrétaire de la Régie et à l'avocat de la Société au plus tard le mercredi 7 décembre 1988, à 16h30.

ORDONNANCES PROVISOIRES

Aux termes du paragraphe 47(2) de la Loi sur la Régie des services publics, la Régie peut rendre une ou plusieurs ordonnances provisoires et se réserver la faculté de donner le plus amples directives soit à une audition ajournée de l'affaire, soit sur une nouvelle demande.

La Société a précisé que les augmentations de taux proposées sont indispensables si elle veut être en mesure de couvrir les frais de règlement et les dépenses assimilées prévus, ainsi que de constituer une réserve suffisante pour couvrir les catastrophes et les éventualités et stabiliser les taux. La Société a, de plus, ajouté qu'elle a besoin d'une ordonnance provisoire de la Régie pour faire entrer en vigueur ses nouveaux taux et établir ses nouvelles catégories au moment où il est normal de le faire. La Société doit produire une preuve prima facie démontrant que l'urgence de la situation nécessite effectivement que la Régie rende une ordonnance provisoire.

La décision qui figure dans une ou plusieurs ordonnances provisoires rendues par la Régie peut être infirmée, changée, transformée ou modifiée à la suite des audiences publiques intégrales qui seront tenues relativement à cette affaire.

Dans le cas de la décision provisoire, la Régie n'entendra que les parties qui se prononcent sur la validité de la preuve prima facie produite par la Société. Dans le cas de l'ordonnance définitive, la Régie examinera la demande de la Société au cours d'une audience ajournée où l'on procédera à la contre-interrogation des témoins de la Société; on invitera également les intervenants à apporter des preuves le cas échéant, et on entendra les arguments de clôture des parties concernées. L'avis d'audience publique paraîtra dans les journaux qui ont publié le présent avis.

DOCUMENTATION

La Régie fait savoir que la documentation relative à l'établissement des taux de 1989, qui entrent en vigueur le 1er février et le 1er mars 1989, sera mise à la disposition de toutes les parties intéressées le 28 novembre 1988, à compter de 13h.

On peut se procurer une copie de la demande intégrale déposée par la Société en se mettant en rapport avec la Société dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent ci-dessous.

Les parties intéressées peuvent étudier de la Société et les documents d'appoint, ainsi que les taux de 1989, aux endroits suivants:

a) Régie des services publics
   405, avenue Broadway,
   bureau 1146
   Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

b) Société d'assurance publique du Manitoba
   À l'attention de
   monsieur Grahame Newton
   330, avenue Graham,
   9e étage
   Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4
   Téléphone: 985-7256 (à frais virés, le cas échéant)

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES INTERVENANTS

L'ordonnance de la Régie no 163/87 du 12 novembre 1987 prévoit, entre autres, la procédure d'intervention de même que le remboursement possible des frais engagés par les intervenants, et donne les directives à ce sujet.

FAIT ce 21 novembre 1988.

G.O. Barron
Secrétaire
Régie des services publics

Il existe une rampe d'accès pour fauteuils roulants.

L'équité au programme de la Caisse pop de Saint-Jean

Dépenses contrôlées, profits assurés

Les profits de la Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste ont augmenté en 1988, pour la troisième année consécutive, a-t-on appris à l'assemblée annuelle qui s'est déroulée le 28 novembre.

Le bénéfice net de la Caisse a été multiplié par quatre et demi en trois ans, passant de 6 900$ en 1986 à 32 400$ en 1988. Selon le directeur de la Caisse, Paul Gilmore, l'une des raisons de ce bon résultat est le «contrôle serré des dépenses d'opération». Cela passe en particulier par la fermeture des «comptes dormants» *(la Caisse a perdu 18 membres en 1987-88 et 34 l'année d'avant).*

Malgré cette augmentation des bénéfices, 1988 a été une année nettement moins bonne que 1987 *(l'actif, les bénéfices et les prêts avaient augmenté dans une proportion beaucoup plus grande).* «C'est une année satisfaisante, mais pas extraordinaire», reconnaît Paul Gilmore.

Points faibles

«Historiquement, la Caisse enregistre certaines années des hausses importantes, suivies par des années plus tranquilles. C'est difficile de dire pourquoi, parce que ça ne dépend pas uniquement de la situation de l'économie locale. Il suffit, par exemple, que trois ou quatre agriculteurs décident la même année d'acheter une moissonneuse, et ça change tout».

L'un des principaux points faibles de la Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste reste le faible montant de sa réserve. Il ne représente que 1,6% de l'actif *(1,3% l'année dernière),* alors que l'objectif des caisses est d'atteindre 5% d'ici 1992.

«Je pense que nous n'aurons pas de problème pour atteindre 2,5% d'ici 1990, estime Paul Gilmore. Pour ce qui est des 5%, il est encore trop tôt pour le dire. Mais le plan d'équité que nous avons l'intention d'introduire en 1989 ou 1990 devrait nous y aider. Et je m'attends aussi à ce que les profits continuent d'augmenter en 1989».

Au chapitre des nouveautés pour 1989, signalons que la Caisse espère offrir des cartes magnétiques pour retirer de l'argent dans les guichets automatiques *(mais il n'est pas question d'installer un guichet à Saint-Jean-Baptiste).*

L'assemblée annuelle de la Caisse a réuni 83 membres *(sur un total de 791).* Il n'y a pas eu de changement au conseil d'administration dont les membres sont: Gilles Vermette, président, Gilles Marion, Claude Goulet, Louis Duval, Adrien Bouchard, Michel Barnabé et Lucien Baril.

Laurent GIMENEZ

photo Hubert Pantel

Pour le directeur de la Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste, Paul Gilmore, les points marquants de 1988 sont l'augmentation des bénéfices et la barre de 8 millions d'actif qui a été franchie.

La caisse en chiffres

Actif ***(au 30 septembre)***
1988: 8 044 000$ *(+5,2%)*
1987: 7 621 000$

Bénéfices nets ***(après impôts)***
1988: 32 400$ (+30%)
1987: 25 000$

Montant de la réserve:
131 000$, soit 1,6% de l'actif *(les experts recommandent 5%).*

Dépôts
1988: 7 887 000$ *(+5,4%)*
1987: 7 484 000$

Prêts
1988: 5 865 000$ *(+8%)*
1987: 5 427 000$

Le métier de masseuse

La technique suédoise de Rachelle Préfontaine



photo: Colette Brin

Rachelle Préfontaine, massothérapeute: «La plupart de mes clients me disent: «Ça m'a fait du bien. J'ai bien dormi l'autre soir».

«On ne peut pas donner un massage à quelqu'un qui a une haute tension artérielle, ou une maladie de coeur, parce que ça accélère la circulation du sang et ça peut être dangereux», souligne Rachelle Préfontaine, de La Broquerie.

La mère de cinq enfants, après avoir suivi un cours de massothérapie à Winnipeg, offre depuis juillet des massages suédois au Centre culturel de Sainte-Anne. «Un massage suédois, ça consiste en une série de mouvements qui agissent sur les systèmes nerveux, circulatoire, musculaire, et les articulations».

Un massage fait par une personne qui n'est pas qualifiée pour le faire, ça peut être dangereux.

«Je ne donne jamais de massage à des gens qui ont des varices. C'est une signe qu'ils ont une très pauvre circulation. Des caillots de sang peuvent se former très facilement, et si j'envoie un caillot de sang vers le cerveau, je peux me retrouver avec un mort sur la table», explique la résidante de La Broquerie depuis dix ans.

L'ancienne enseignante au primaire remarque une certaine réticence des gens à se faire donner un massage. «C'est nouveau par ici. Les gens ne savent pas à quoi s'attendre. Mais je crois qu'il y a un besoin réel pour ça, avec le stress et les anxiétés d'aujourd'hui.

«L'idéal, c'est un massage à toutes les deux ou trois semaines pour préserver l'effet, estime Rachelle Préfontaine. Ça prend à peu près trois jours avant que le corps assimile les effet du massage».

«Mais si c'est pour soulager un mal chronique, ça peut prendre trois traitements, six traitements, ça dépend».

«Moi, je vois le massage comme un complément aux soins, au repos, et à la diététique. C'est quelque chose qui favorise une meilleure santé, pour les gens de tout âge».

«Le massage accroît par huit fois le drainage des déchets du corps. Ça tonifie les muscles, et ça nourrit les cellules. C'est un geste instinctif. Le massage, ça existe depuis la nuit des temps», résume Rachelle Préfontaine.

Colette BRIN

Célébration

25e anniversaire sacerdotal



R.P. Isaïe Blanchette, o.m.i.

le 18 déc. 1988
à Ste-Anne-des-Chênes
(Manitoba)

Messe: 15h
Banquet: 17h30

Billets (15$) disponibles chez:

Mme Odette Fontaine au 237-9058 à St-Boniface

Mme Dora Freynet au 422-5943 à Ste-Anne

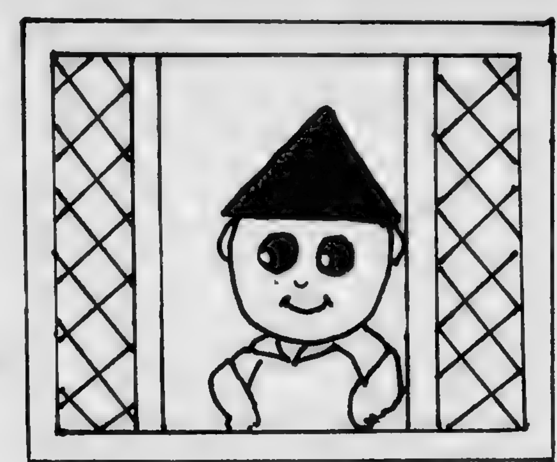
La page de BICOLO

Bonjour!

La température est froide aujourd'hui! J'en profite pour mettre de l'ordre dans ma chambre.

Viens-tu m'aider à ramasser mes affaires?

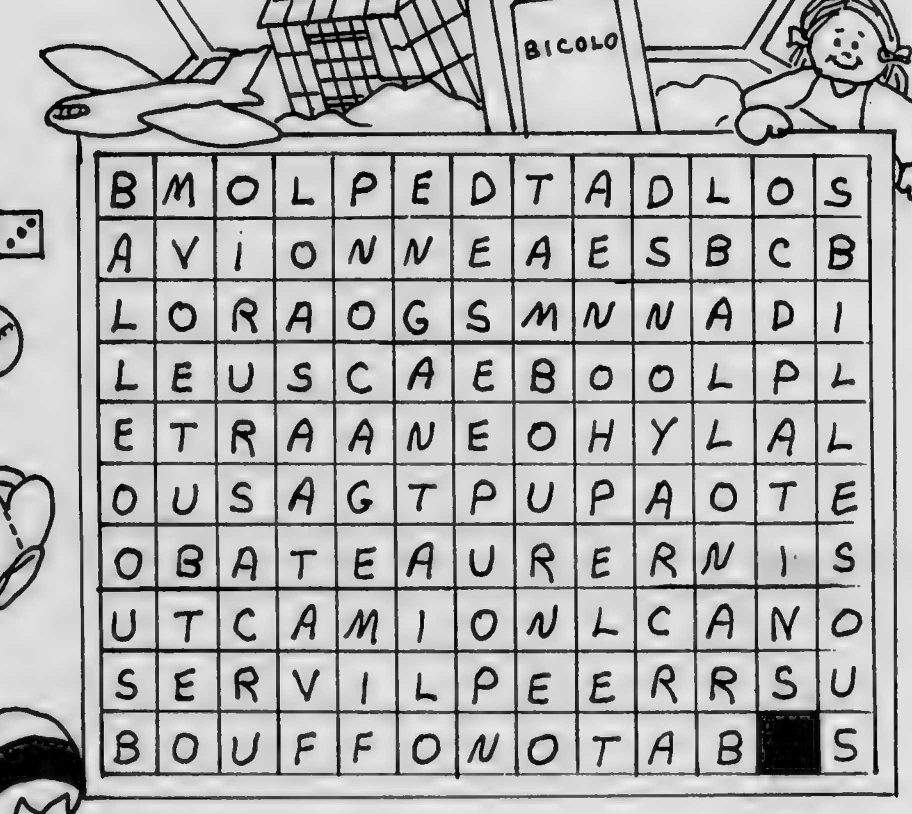
Bicolo



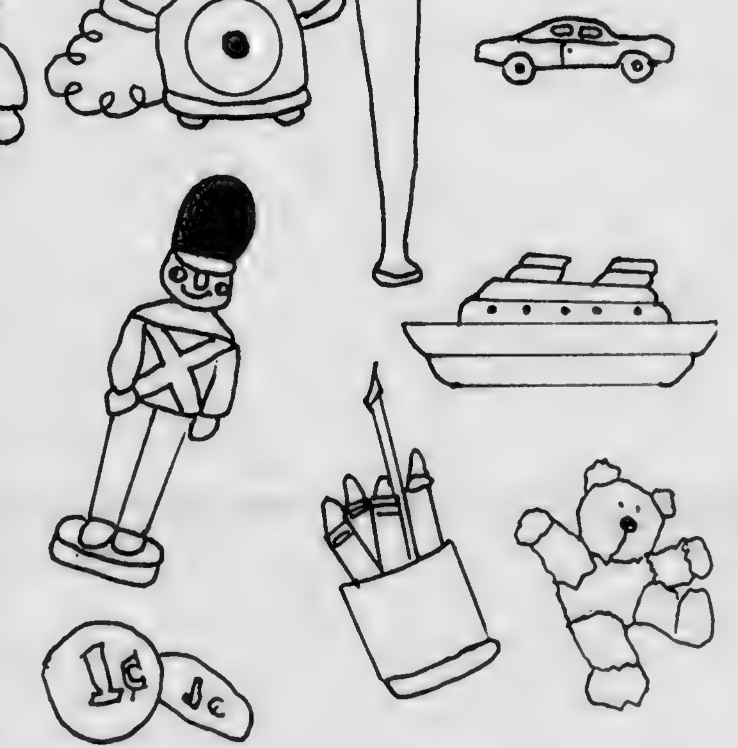
Fais ce casse-tête et trouve les choses que tu peux ranger dans la boîte à jouets.

Un mot mystère y est caché!

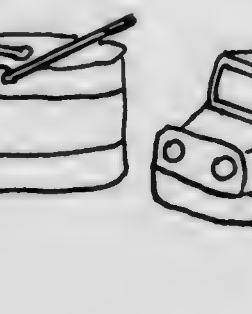
Avion
auto
balle
ballon
bateau
bâton
billes
bouffon
cage
camion
crayons
dés
gant
livres
ourson
poupée
patins
soldat de plomb
tambour
téléphone
train

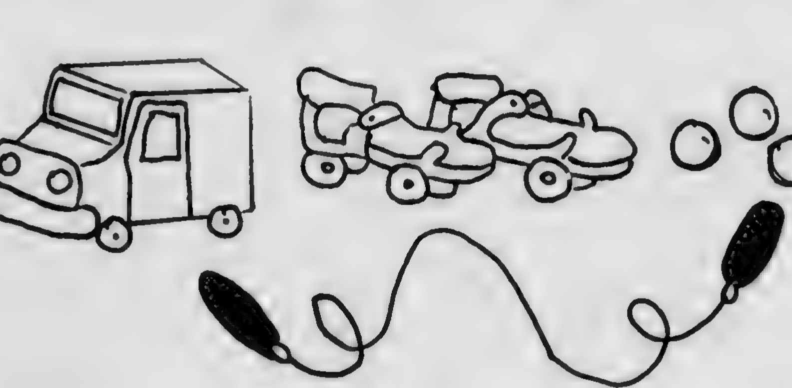


B	M	O	L	P	E	D	T	A	D	L	O	S
A	V	I	O	N	N	E	A	E	S	B	C	B
L	O	R	A	O	G	S	M	N	N	A	D	I
L	E	U	S	C	A	E	B	O	O	L	P	L
E	T	R	A	A	N	E	O	H	Y	L	A	L
O	U	S	A	G	T	P	U	P	A	O	T	E
O	B	A	T	E	A	U	R	E	R	N	I	S
U	T	C	A	M	I	O	N	L	C	A	N	O
S	E	R	V	I	L	P	E	E	R	R	S	U
B	O	U	F	F	O	N	O	T	A	B		S











Réponse mot mystère:
Corde à sauter

Stéphanie Gales
74, Harry Collins
St-Vital

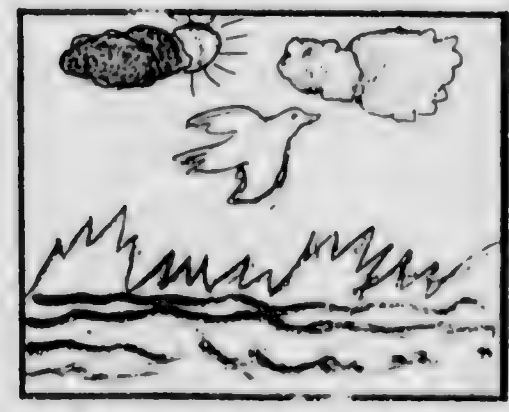
Participation au Concours d'automne



Il était une fois un oiseau qui voulait du poil comme celui de son ami l'écureuil.



Mais tous les animaux qui ont du poil ne peuvent pas voler!



Alors le petit oiseau a changé d'idée. Il aime trop ça avoir sa liberté.

Faire de petits travaux et aider dans la maison peut devenir amusant!
Si tu le fais avec plaisir, cela devient un vrai jeu!
Sois prudent car certains outils ou appareils électriques exigent la surveillance d'un adulte.



QUE PEUX-TU FAIRE?

Mets une coche ✓ à côté des choses que tu es capable de faire. Ajoutes-en à la liste et sois fier(e) de toi!

1. Laver la vaisselle
2. Essuyer la vaisselle
3. Épousseter
4. Faire ton lit
5. Ramasser tes jouets
6. Vider les poubelles
7. Balayer
8. Mettre la table
9. ______________



Membre gagnant de la semaine
Suzanne Dufault, 11 ans
C.P. 67
Haywood (Manitoba)
R0G 0W0



CONCOURS DE NOËL!

Tu as la chance de gagner plus de 30 beaux prix: des jeux, des ensembles pour peindre, bricolage, des jouets, etc.

J'attends ton dessin (collage) avant le 10 décembre.

Cette année tu me fais un beau collage de Noël: crèche, étoile, sapin, cloche... etc.

Tu peux le faire avec du papier chiffonné, déchiré, découpé, etc. ou avec du tissu, de la laine, de l'ouate ou tout autre matériau.

SERS-TOI DE TON IMAGINATION ET VAS-Y... TOUT EST POSSIBLE pourvu que tu le fasse toi-même!

Envoie ton collage **avant le 10 décembre 1988** au

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0

N'oublie pas que la poste est plus lente avant Noël et ça me fait de la peine quand je reçois un beau dessin **après** le tirage, alors fais-le tout de suite!

Tu aimerais devenir membre de mon CLUB... recevoir une carte de membre... et avoir la chance de gagner un prix au tirage de chaque semaine?

C'est facile.

Découpe ce coupon, envoie-le bien rempli à:

Club de Bicolo
C.P. 262
St-Pierre-Jolys (MB)
R0A 1V0

Bicolo

Nom: ______________________

Adresse: ____________________

Code postal: __________ Âge: ______

télé-horaire automne/hiver

du lundi 5 décembre au dimanche 11 décembre

Radio-Canada Manitoba

du lundi au vendredi

7h30 - ASTRO LE PETIT ROBOT
8h00 - TAPE TAMBOUR
8h15 - BOBINO
8h30 - BONJOUR SANTÉ
9h00 - ANGES DU MATIN
10h00 - LA CUISINE DES ANGES
10h15 - INIMINIMAGIMO
10h30 - PASSE-PARTOUT
11h00 - LE NOUVEL ÂGE
12h00 - PREMIÈRE ÉDITION
12h15 - DÉMONS DU MIDI
13h15 - AU JOUR LE JOUR
16h00 - FÉLIX ET CIBOULETTE
18h00 - CE SOIR MANITOBA
21h00 - LE TÉLÉJOURNAL
21h25 - LE POINT
22h00 - LA MÉTÉO
22h05 - LES NOUVELLES DU SPORT

lun. 5 déc.

11h30 Grisu, le petit dragon

11h45 Animation illimitée

14h15 Dallas

15h15 Le clan Campbell

15h45 Fariboles

16h30 Cocologie

17h00 Les belles histoires des pays d'en haut
La belle du Colorado

18h00 CE SOIR MANITOBA
Prés.: Martine Bordeleau; Sports: André Brin; Météo: Suzanne Kennelly

18h30 GÉNIES EN HERBE MANITOBA
Précieux-Sang affronte Vincent Massey.

19h00 Ma tante Alice
Une nuit mouvementée.

19h30 Robert et compagnie

20h00 Des dames de coeur

22h20 La loi de Los Angeles
Le droit du bonheur.Benny est arrêté pour viol. Malgré ses aveux, Arny et Michael sont convaincus de son innocence.

23h20 Cinéma
Un nommé La Rocca. Drame policier réalisé par Jean Becker d'après l'oeuvre de José Giovanni. Avec Jean-Paul Belmondo, Christine Kauffman et Pierre Vaneck (fr. 61).

mar. 6 déc.

11h30 Il était une fois... l'homme

14h15 Cinéma
Les yeux de la mort. Drame réalisé par Marvin J. Chomsky. Avec Robert Vaughn, Robert Perrault et David Selby (amér. 79).

16h30 Minibus

17h00 Les insolences d'une caméra

17h30 Grand air

18h00 CE SOIR MANITOBA

18h30 Vidéo Club

19h00 Star d'un soir

20h00 L'héritage

22h20 Dallas
Jeux d'ombres.

23h20 Cinéma
Chasse à mort. Drame d'aventures réalisé par Peter Hunt. Avec Charles Bronson, Lee Marvin et Andrew Stevens (amér. 81).

merc. 6 déc.

11h00 ÉMISSION ÉDUCATIVE MANITOBAINE
Terrarium. L'eau - son importance.

11h30 Le petit castor

14h15 Le temps de vivre

15h45 Fariboles

16h30 L'intrigue

17h00 L'heure Disney
Trafics en tous genres (dern.de 2) Comédie. Avec Sean Martin, Jason Presson et Brian Keith.

18h00 CE SOIR MANITOBA

18h30 HEBDO

19h00 Laser 33-45

20h00 Hoover contre les Kennedy: l'affrontement
(2e de 4) Biographie. Avec Jack Warden, Nicholas Campbell, Robert Pine, Heather Thomas, Barry Morse, Richard Anderson et Jennifer Dale.

22h20 Actuel

23h20 Cinéma
Patton. Biographie réalisée par Franklin J. Schaeffer. Avec George C. Scott, Karl Malden et Michael Bates (amér. 69).

jeu. 8 déc.

11h30 Les aventures de Virulysse

14h15 Cinéma
Le chien de Baskerville. Drame policier. Avec Peter Cushing, Maria Landi et Christopher Lee (amér. 59).

16h30 Charamoule

17h00 Les insolences d'une caméra

17h30 À première vue, magazine
(En reprise vendredi à 23h20).

18h00 CE SOIR MANITOBA

18h30 AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE
Anim.: Jean Fontaine.
Réal.: Richard Simoens

19h00 Ciné-fête
Le jeune magicien. Comédie. Avec Rustyb Jedwab et Edward Garson (can.-pol. 86).

20h00 Lance et compte II
(7e de 13).

23h20 Cinéma
Passage secret. Drame. Avec Dominique Laffin, François Siener et Franci Camus (fr. 85).

vend. 9 déc.

11h30 Légendes du monde
(Début). Séries de contes.

14h15 Cinéma
Nous sommes du jazz. Comédie musicale. Avec Igor Skliar et Nikolaï Averiouchkine (sov. 83).

16h30 Au jeu

17h00 Du Tac au Tac
L'habit ne fait pas le moine.

17h30 À plein temps
Du lait... «J'en ai pus!»

18h00 CE SOIR MANITOBA

18h30 Découverte

19h00 Barbara Hutton, la pauvre petite fille riche (4e de 6). Biographie romancée. Avec Farrah Fawcett, David Ackroyd, et Stéphane Audran.

20h00 Lance et compte II
(8e de 13)

22h20 Le temps d'une paix

22h50 La cour en direct

23h20 À première vue, magazine
(Reprise du jeudi à 17h30).

23h50 Cinéma
Gloria ou la course au bonheur (1re de 2) Drame. Avec Lucy Gutteridge, Christopher Plummer et Bette Davis. (can.-amér. 83) (Suite vendredi prochain à 23h50).

sam. 10 déc.

7h30 Passe-partout

8h00 Gabby et les petits malins

8h30 La famille Câlinours

9h00 Les Schtroumpfs

9h30 Mystérieuses cités d'or

10h00 Signé Cat's Eye

10h30 La baie des esprits

11h00 Les métiers traditionnels

11h30 Les joueurs

12h00 Ciné-famille
Fonce, Rébecca, fonce, film d'aventures.et La rose et l'anneau, film d'animation.

14h00 L'univers des sports

15h30 GÉNIES EN HERBE MANITOBA
(Reprise).

16h00 La course des Amériques

17h00 Le téléjournal

17h05 Impact.

18h00 Juste pour rire
Avec Dominique Michel, Roland Magdane, Les Monstres de l'humour, Claire Jean, Michel Barrette, Les Foubrac et Denise Filiatrault.

19h00 La soirée du hockey
En direct du Forum de Montréal, les Capitals de Washington affrontent les Canadiens.

21h30 Le téléjournal

21h50 Les nouvelles du sport

22h05 Télé-sélection
Portrait de groupe avec dame. Drame réalisé par Aleksandar Petrovic d'après le roman d'Heinrich Böll. Avec Romy Schneider, Brad Dourif et Michel Galabru (fr.-all. 76).

dim. 11 déc.

7h30 Passe-partout

8h00 Le monde de David, le gnome

8h30 Tom et Jerry

9h00 Rahan

9h30 La véritable histoire de Malvira

9h45 Parcelles de soleil
Série destinée aux jeunes de 7 à 12 ans qui abordera divers thèmes poétiques ou religieux. EURÊKA.

10h00 Le Jour du Seigneur
de Québec.

11h00 Aujourd'hui dimanche.

12h00 La semaine verte

13h00 Les matinées du dimanche
13h30 La Forza del destino
Opéra de Giuseppe Verdi.
15h45 Yves Goulet, poésie d'ombre et de lumière. Court métrage (can.).

16h00 La grande visite

17h00 Second regard

18h00 Le téléjournal

18h02 CE SOIR DIMANCHE
Prés.: Suzanne Kennelly.
Réal.: Léo Dufault

18h30 L'heure Disney
Un sacré dimanche (dern. de 2)

19h30 L'Autobus du showbusiness
Enregistré à l'église St-Joseph à Montréal, avec les chorales Les Petits Chanteurs de Granby; V'la l'bon vent et Montreal Jubilation Gospel Choir.

20h30 Les beaux dimanches
La guerre oubliée. Documentaire.

22h00 Le téléjournal

22h20 Les nouvelles du sport

22h45 Ciné-club
La bataille du rail. Drame. Avec Clarieux, Daurand et Desagneaux (fr. 46).

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATIONS AU 786-0249

40 ans de présence, 1948-1988



Missionnaire d'Afrique

À l'occasion du 40e anniversaire de l'arrivée des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) dans l'Ouest canadien,

Vous êtes cordialement invités à une célébration d'action de grâce présidée par Mgr l'Archevêque ANTOINE HACAULT

en la Cathédrale de Saint-Boniface le jeudi 8 décembre 1988 à 19h30

Suivie d'une rencontre amicale au sous-sol de la Cathédrale

À nous d'inventer pour demain



Claude BLANCHETTE

prêtre

Le projet «Renouveau pastoral des paroisses» est maintenant un événement de l'histoire de notre Église.

Certains, un peu essouflés par l'ensemble des rencontres et des activités, souhaitent une période d'accalmie où ils pourront, avec d'autres, continuer à «digérer» les richesses de l'expérience vécue.

D'autres, laissés un peu sur leur faim, désirent que ce moyen ait des suites dans l'immédiat afin que nous ne perdions pas l'élan donné, mais que nous continuions à bâtir sur l'acquis.

Chose certaine, quel que soit notre «feeling» au terme de ce projet, nous en reconnaissons les fruits chez le Peuple de Dieu de chez nous.

En effet, le projet, avec sa kyrielle de petits et de grands rassemblements, aura touché, directement ou indirectement, la presque totalité des paroisses de notre Archidiocèse. Une foule «immense» de six à sept mille personnes de tout milieu, de tout âge, de toute provenance a vécu une expérience unique d'Église à travers la participation aux petits groupes de partages.

Et l'ensemble des croyants catholiques, inclus ceux-là même qui ont choisi de ne pas entrer dans la démarche, a vécu un temps de grâces et de bénédictions.

Ce moyen que nous avons choisi a servi à revitaliser les communautés chrétiennes.

Des croyants qui, auparavant, avaient peur de proclamer leur fois en gestes et en paroles, se tiennent maintenant debout dans leur milieu de travail, de vie et de loisir et ne craignent pas de dire Jésus Christ.

Des baptisés qui n'auraient jamais osé prier ensemble ressentent aujourd'hui que toute prière est communautaire et qu'il fait bon se retrouver «deux ou trois rassemblés en son nom».

Des personnes qui se préoccupaient peu du «salut des autres» acceptent de s'engager auprès des petits et des pauvres, des délaissés et malaimés.

Et quoi encore...

En action de grâces pour ce qui s'est vécu, les prêtres réunis en Assemblée générale ont fait parvenir le communiqué suivant au Peuple de Dieu de leurs paroisses:

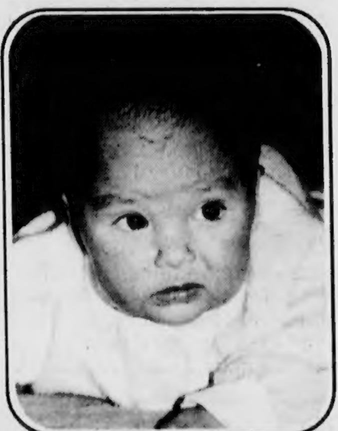
Nous les prêtres de l'Archidiocèse de Saint-Boniface, en communion avec notre archevêque Antoine, réunis en Assemblée générale les 22 et 23 novembre, rendons grâces au Seigneur pour les merveilles qu'Il nous a données de vivre en Église à l'occasion du Renouveau pastoral.

Nous reconnaissons l'inlassable dévouement de l'équipe diocésaine et de toutes les personnes impliquées à divers niveaux dans les paroisses. Comme vous tous, nous souhaitons ardemment qu'avec l'aide de l'Esprit-Saint cette expérience de renouveau pastoral et spirituel ait des suites.

Dans cet esprit, nous nous donnons comme objectif de promouvoir avec vous l'éducation de la foi des adultes. Nous tenons à vous assurer de notre amour fraternel, de notre dévouement et de l'appui de nos prières.

Oui, il s'agit maintenant pour nous de regarder l'avenir, de lire les signes des temps et d'inventer pour demain!

T'es en parenté avec qui, toi?



Janine Aline Marielle Massinon née le 23 mai 1988. Elle est la fille de Maurice et Aline (née Gautron) Massinon de Saint-Claude et la petite soeur de Daniel, Claude et Pauline.

Les grands-parents sont Luc et Denise (née Hince) Gautron de Saint-Claude et Victor et Marie-Ange (née Sicard) Massinon de Haywood.

Les arrière-grands-parents sont Edmond et marie-Louise (née Lambert) Hince de Saint-Claude et Ernest (décédé) et Bernadette (née Lagimodière) (décédée) Gautron; Maurice et Esther (née Roy) (décédée) Massinon et Lucien (décédé) et Maria (née Darel) Sicard de St-Claude.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants.
moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines);
21 à 28 mots (**6$** ou **9$**);
29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**);
35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines).

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neufs. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
467-

GRANDS SOLDES: payez et emportez seulement. Prélarts sans cirage en vinyle à partir de 3,98$/v2. Tapis à endos caoutchouté à partir de 3,98$/v2. Nylon sur jute à partir de 8,98$/v2. Des centaines de fins de rouleaux, économisez jusqu'à 60%. Peinture à partir de 13,98$ le gallon. Ouvert jusqu'à 20h, 50, rue Archibald, A & R Carpet Barn, 233-3061.
078-

COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-

IL RESTE un nombre limité de lots spéciaux pour les personnes qui souhaitent bâtir la maison de leur rêve dans le coeur historique culturel de la ville. À partir de 40 200$. Téléphonez à DVL au 957-0184 pour toute l'information.
300-

À VENDRE: rue Langevin, immeuble de 4 appartements, 3 chambres à coucher au premier étage. Très bon revenu et bon état. Appeler Albert à Sherlock Homes. 237-8878 - 24h sur 24.
237-

À VENDRE: Près du lac Riviera, 2 milles à l'est de Sainte-Anne, grands lots, 2 acres. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
311-

À VENDRE: Lorette - Lots 100 x 150, beaux arbres, égouts, eau, gaz. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
312-

À VENDRE: Près de Richer - lots, 20 acres. Bouleaux, épinettes, arbres de Noël. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
313-

À LOUER: à Lorette, appartements d'une et deux chambres à coucher. Appelez Isabelle au 237-7286.
314-

À VENDRE: à Saint-Vital. Bâtiment pour commerce sur terrain de choix, angle Worthington et Sainte-Anne. Occasion fantastique. Appelez Albert à Sherlock Homes au 237-8878.
315-

RECHERCHE: maison ou demi-duplex dans le secteur scolaire de Norwood pour le 1er janvier. Composez le 831-8063 après 18h.
325-

À VENDRE: Délicieuse viande de sanglier, aussi, tourtière faite de viande de sanglier pure - nourri sans médicament. Téléphonez au Wild Boar Ranch, 1-379-2566.
327-

À LOUER: maison d'une chambre à coucher, réfrigérateur, poêle, table et chaises de cuisine, 275$. Libre le 1er janvier 1988. Composez le 237-7947.
329-

À LOUER: à Saint-Boniface, appartement de 2 chambres à coucher, rue Goulet, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, foyer, air climatisé, entrée privée, stationnement. 557$. Libre le 16 décembre ou le 1er janvier. Appelez Gérald au 233-8704 après 17h. (945-0073 pendant la journée).
331-

GARDERIE pour enfants de 2 ans à 5 ans. St-Vital. (Services bilingues). Appelez 233-2135.
332-

GÂTEAUX aux fruits pour Noël. 800 gram (2 lbs), 8,00$. En vente au 466, rue Aulneau. Réserver en composant le 237-6217 - Guides du Canada.
333-

À LOUER: Saint-Boniface, appartement d'une chambre à coucher, stationnement libre immédiatement, 335$. Composez le 233-9650.
324-

PORTE OUVERTE dimanche 13h30 à 16h, au 526, rue de la Morénie, maison de 2-1/2 étages, 5 chambres à coucher, 2-1/2 salles de bain, sous-sol fini, garage. Pas d'agents. Composez le 233-1786.
335-

GROUPE MINI FRANCO-FUN regroupe les mamans/papas avec leur(s) enfants de 0-5 ans une matinée par semaine. Si vous êtes intéressé de participer contactez Hélène Croteau au 237-1841.
337-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher dans une résidence tranquille, rue Aulneau. Nouvellement décoré. Services et stationnement inclus. 350$. Composez le 253-9773.
338-

VITE LU, VITE SU

Saint-Boniface

Sous le soleil de l'Ouest

La maison d'édition franco-manitobaine fondée par Annette Saint-Pierre et Georges Damphousse fait travailler les presses à pleine vapeur ces derniers temps. Un autre livre sera lancé le dimanche 4 décembre.

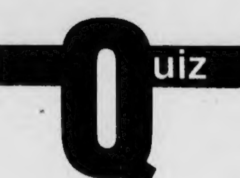
Intitulé Sous le soleil de l'Ouest, le dernier-né des Éditions des Plaines est un recueil de nouvelles de 13 écrivain(e)s de l'Ouest canadien.

4 générations

Marc Bruneau, père des jumeaux Rachelle et Philippe Bruneau, grand-père Georges Bruneau et arrière-grand-mère Mme Ludger (Angéline) Bruneau.

Bonne fête Grand-mère à l'occasion de vos 90 ans le 10 décembre.

La famille Bruneau



Qui a donné le nom à la chorale des "Blés au Vent"?

À VOTRE AVIS

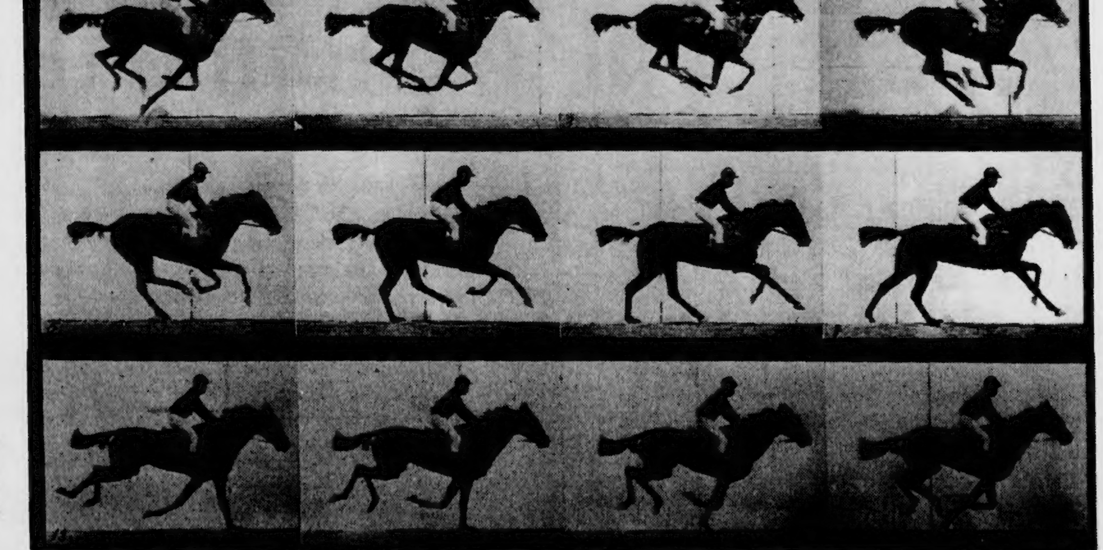
1. Qui a donné le nom à la chorale des jeunes Franco-Manitobains «Les Blés au vent»?

2. Combien d'argent dépensent les Canadien(ne)s sur les billets de loterie par année?

3. Dans quelle ville new-yorkaise se déroulait la série télévisée Maude?

4. Combien d'enfants y a-t-il dans la famille de Robert F. Kennedy?

5. De quoi est mort Napoléon?



6. Ces photos d'un cheval au galop, prises en 1887, ont réglé un très vieux débat. Lequel?

RÉPONSES

1. Le nom des Blés au vent a été trouvé par l'un des tenors de la chorale, Gérald Tétreault.

C'est Louise Gautron-Dupont et Gisèle Saurette-Roch qui ont premièrement eu l'idée de mettre sur pied une chorale de jeunes, indiquait à La Liberté le directeur des Blés au vent, Guy Boulianne.

A l'été de 1974, ces deux amatrices de chant-chorale ont contacté toute personne pouvant s'intéresser à une chorale de jeunes, entre autres, des jeunes Mélo-Manistes.

Comme directeur, elles ont choisi Guy Boulianne, qui dirigeait les ateliers de negro-spiritual et de chants modernes aux Mélo-Mani depuis quelques années.

2. En 1985, nous avons acheté pour un peu moins de 2,7 milliards de $ en billets de loterie. Comparativement à 485 millions de dollars en 1976.

Les ventes de billets de loteries parrainées par les administrations publiques ont progressé de façon constante à partir de 1969, l'année où les loteries ont été légalisées de nouveau après avoir été interdites par le Code criminel pendant 70 ans.



3. Bien que tous les «sitcoms» américains ont filmés dans des studios à Los Angeles, dans la série, Maude et son mari, Walter, habitaient la ville de Tuckahoe, New York.

4. Il y a 11 enfants dans la famille du défunt Ministre de la Justice américain, Robert Francis Kennedy. Ethel Kennedy, l'épouse de Robert, fête son 60e anniversaire en 1988.

Les analystes disent que s'il y a un futur président parmi les enfants de Robert Kennedy, c'est l'aînée, Kathleen. Robert F. Kennedy a été assassiné il y a 20 ans cette année.

5. Napoléon est mort d'un ulcère à l'estomac.

6. On a longtemps pensé qu'un cheval au grand galop étendaient les jambes de devant dans le sens contraire des jambes de derrière. Comme on le voit dans la peinture d'Edgar Degas «The False Start» (Le faux départ, 1870), ci-dessous.

Les premières études de mouvement du photographe Eadweard Muybridge en 1872, maintenant perdues, ont prouvé que cette croyance populaire était fausse. L'illustration ci-dessus est une autre étude concluante de Eadweard Muybridge, faite en 1887.

Compilé par Daniel Tougas





Tu connais la dernière?

Anastasie vient de finir son premier livre.

Elle commence à lire l'autre demain.

VITE LU VITE SU

Saint-Boniface

Les aînés perdent

Le Centre des aînés de Saint-Boniface qui se trouvait dans la résidence du Foyer Chez-Nous *(187, avenue de la Cathédrale)*, a fermé ses portes le 2 décembre.

Ce service avait été mis sur pied par le Centre Perspectives des Aînés *(Age and Opportunity)*. Pour le remplacer, le conseil d'administration du Chez-Nous établira des programmes spécialement destinés aux besoins des résidant(e)s du Foyer.

Selon un communiqué du Centre Perspectives des Aînés, le service a été fermé au Foyer Chez-Nous «afin de mieux pourvoir aux besoins des personnes âgées du secteur de Saint-Boniface et de saint-Vital en faisant du Centre des aînés de Saint-Vital le bureau régional pour toutes les activités de Saint-Boniface et de Saint-Vital».

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au 253-1842 du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

B.B.